Nations Unies A/73/PV.51



Assemblée générale

Soixante-treizième session

51^e séance plénière Mercredi 12 décembre 2018, à 10 heures New York Documents officiels

Président: M^{me} Espinosa Garcés..... (Équateur)

En l'absence de la Présidente, M. Ten-Pow (Guyana), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 10 heures.

Point 15 de l'ordre du jour Culture de paix

Rapport du Secrétaire général (A/73/391)

Projets de résolution (A/73/L.43, A/73/L.48, A/73/L.52 et A/73/L.55)

Le Président par intérim (parle en anglais) : Je donne maintenant la parole au représentant du Bangladesh, qui va présenter le projet de résolution A/73/L.43.

M. Islam (Bangladesh) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de présenter le projet de résolution A/73/L.43, intitulé « Suite donnée à la Déclaration et au Programme d'action en faveur d'une culture de paix ».

L'humanité tout entière aspire à une culture de paix. Promouvoir et inculquer un état d'esprit fondé sur une culture de paix est le moyen fondamental de gérer de manière créative les divergences et les divisions. La culture de la paix peut devenir un moyen crédible de pérenniser la paix.

Au fil des ans, le Bangladesh est resté attaché aux valeurs et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et a œuvré aux côtés de la communauté internationale pour promouvoir et protéger la paix. Le Gouvernement de notre Première Ministre Sheikh Hasina reste attaché à la question et souligne l'importance d'une approche impliquant l'ensemble de la société dans notre pays pour promouvoir une culture de paix. Depuis 1999, et pendant 19 années consécutives, le Bangladesh a facilité les négociations relatives à cette résolution fondamentale. Une fois encore, nous remercions les délégations de leur participation active aux consultations plénières sur le projet de résolution cette année.

Nous prenons note de l'intérêt croissant que suscite l'examen d'une série de questions pertinentes au moyen de résolutions au titre de ce point de l'ordre du jour. La référence faite de manière récurrente à la résolution initiale dans les résolutions ultérieures renforce l'attachement des États Membres à la Déclaration et au Programme d'action en faveur d'une culture de paix. Cette année, le projet de résolution comporte les principaux ajouts suivants.

Premièrement, le projet de résolution prend acte de la réunion de haut niveau du Président de l'Assemblée générale qui a eu lieu le 5 septembre sur le thème « La culture de la paix un moyen crédible de pérenniser la paix ». Cette manifestation a été l'occasion pour les États Membres de délibérer sur l'interaction et la complémentarité entre ces deux notions fondamentales pour l'Organisation des Nations Unies. Nous avons pris bonne note du résumé de la réunion établi par le Président, qui, à notre avis, peut constituer un document de référence utile pour notre travail collectif en vue d'un essor de la diplomatie de la paix.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (http://documents.un.org).

18-43388(F)









Deuxièmement, dans l'esprit de la réunion de haut niveau organisée par le Président, le projet de résolution reconnaît que les efforts en faveur de la consolidation et de la pérennisation de la paix doivent prendre en compte la promotion d'une culture de paix, et réciproquement. Il reconnaît en outre la contribution potentielle du dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies à la promotion d'une culture de paix, conformément à la résolution 72/276, intitulée « Suite à donner au rapport du Secrétaire général sur la consolidation et la pérennisation de la paix ». Nous croyons qu'il est possible d'explorer et de rationaliser davantage cette question grâce à des consultations éclairées dans toutes les instances pertinentes.

Troisièmement, reconnaissant la contribution d'une culture de paix à une approche globale et équilibrée de la lutte contre le terrorisme, le projet de résolution contient une référence à la résolution 70/254 du 12 février 2016 sur le Plan d'action du Secrétaire général pour la prévention de l'extrémisme violent. Il convient de rappeler que la résolution 72/284 sur l'examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies réaffirme la pertinence de la Déclaration et du Programme d'action en faveur d'une culture de paix.

Quatrièmement, le projet de résolution encourage les États Membres, les entités des Nations Unies, les organisations régionales et sous-régionales et les acteurs intéressés à envisager de créer des dispositifs permettant d'amener les jeunes à devenir des artisans d'une culture de paix, de tolérance et de dialogue interculturel et interreligieux, entre autres. C'est une occasion d'explorer plus avant la promotion d'une culture de paix dans le contexte du débat en cours sur la jeunesse, la paix et la sécurité en application de la résolution du Conseil de sécurité 2250 (2015).

Cinquièmement, tout en reconnaissant l'importance de la contribution des entités compétentes des Nations Unies dans la promotion d'une culture de paix, le projet de résolution fait référence en particulier aux travaux récents de l'Alliance des civilisations de l'Organisation des Nations Unies et de son Groupe d'Amis. Cela témoigne de l'appui continu des États Membres à la contribution de l'Alliance à la promotion d'une culture de paix dans l'ensemble de ses activités.

Le 13 septembre 2019, nous célébrerons le vingtième anniversaire de l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action en faveur d'une culture de paix. À cette fin, le projet de résolution prie le Président de l'Assemblée générale à sa soixante-treizième session de veiller à ce que cet événement soit célébré comme il convient, par l'organisation à cette date l'année prochaine du forum de haut niveau, qui sera l'occasion de renouveler les engagements pris de renforcer davantage le mouvement mondial en faveur d'une culture de paix. Nous attendons avec intérêt de travailler avec le Bureau de la présidence de l'Assemblée générale pour faire de cette manifestation un succès.

Nous remercions sincèrement toutes les délégations qui se sont déjà portées coauteurs du projet de résolution et encourageons les autres à faire de même avant son adoption par consensus.

Le Président par intérim (parle en anglais) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République bolivarienne du Venezuela, qui va présenter le projet de résolution A/73/L.48.

M. Moncada (République bolivarienne du Venezuela) (parle en espagnol): La République bolivarienne du Venezuela a l'honneur de prendre la parole au nom des 120 États membres du Mouvement des pays non alignés, pour présenter le projet de résolution A/73/L.48, intitulé « Journée internationale du multilatéralisme et de la diplomatie au service de la paix ».

Au cours de la présente session de l'Assemblée générale, de nombreuses délégations ont évoqué la nécessité de défendre le multilatéralisme. Ce fut notamment le cas au cours du débat général et de divers comités, tout comme lors du dialogue de haut niveau intitulé « Renouveler l'engagement en faveur du multilatéralisme » qui s'est tenu en octobre, et lors du débat du Conseil de sécurité et sur le thème « Renforcer le multilatéralisme et le rôle de l'ONU » en novembre (voir S/PV.8395).

Pour sa part, notre mouvement a toujours insisté sur la nécessité de promouvoir, de défendre et de renforcer le multilatéralisme, en particulier dans le contexte international actuel et au carrefour dans lequel il se trouve. Nous tenons également compte des appels lancés par le Secrétaire général pour faire de l'Organisation des Nations Unies un instrument favorisant la diplomatie pour la paix, ce qui nous aidera dans les efforts que nous déployons pour rendre l'Organisation pertinente pour tous. C'est la raison pour laquelle, en septembre dernier, les ministres ont dialogué sur la nécessité de défendre la Charte des Nations Unies et les buts et principes du Mouvement des pays non alignés, et qu'ils ont adopté à l'unanimité une déclaration politique dans

laquelle ils ont décidé d'engager des consultations afin d'établir cette importante journée internationale.

Le Mouvement tient à remercier toutes les délégations qui ont participé activement et dans un esprit constructif au processus de négociation du projet de résolution que nous présentons aujourd'hui. Le texte de consensus dont l'Assemblée est saisie est le résultat de consultations informelles avec les États Membres de l'Organisation des Nations Unies, organisées de manière transparente et inclusive, par le biais d'un processus de concertation qui a pris en compte les positions, les préoccupations et les aspirations de toutes les délégations.

Nous remercions tous les États Membres qui ont décidé de se porter coauteurs de ce projet de résolution, qui est si important et opportun. Nous reconnaissons également le Groupe des États d'Afrique, le Groupe des États arabes, le Groupe des États d'Asie et du Pacifique, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, la Communauté des Caraïbes, le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, l'Organisation de la coopération islamique et d'autres délégations amies qui ont exprimé leur appui à cette initiative dès sa présentation.

Réaffirmant ses principes et fidèle à son engagement de renforcer son rôle en tant que force anti-guerre et pacifiste, le Mouvement a décidé de présenter ce projet de résolution au titre du point 15 de l'ordre du jour, « Culture de paix », convaincu qu'il contribuera à nos efforts communs en faveur de la paix, de la sécurité, de la stabilité, du développement durable et de la promotion des droits de l'homme.

En outre, les États membres du Mouvement sont convaincus que la démarche que constituent le multilatéralisme et la diplomatie renforce les trois piliers de l'Organisation des Nations Unies et que cette journée internationale est un moyen de promouvoir les valeurs de l'Organisation, de renforcer la foi de nos peuples dans les principes de notre Charte fondatrice, de réaffirmer la validité du droit international, et de faire progresser notre objectif commun de parvenir à une paix durable.

Nous affirmons notre engagement, une fois la résolution adoptée, à promouvoir chaque 24 avril – un jour historique pour notre Mouvement – comme « Journée internationale du multilatéralisme et de la diplomatie pour la paix », par des activités éducatives et de sensibilisation du public. Nous appuyons le Bureau de la présidence de l'Assemblée générale dans les préparatifs de la réunion de haut niveau qui se tiendra le 24 avril 2019, avec la participation du Secrétaire général, pour célébrer

cette journée pour la première fois. Dans le même temps, nous saisissons cette occasion pour exhorter respectueusement tous les États Membres à participer au plus haut niveau possible à cet événement.

Pour terminer, je voudrais exprimer le souhait des 120 États membres du Mouvement des pays non alignés et de tous les coauteurs du texte que le projet de résolution A/73/L.48 soit adopté par consensus, compte tenu de l'importance que les États Membres de l'ONU attachent au multilatéralisme et à la diplomatie pour la paix. Ainsi, nous pourrons envoyer au monde notre message d'unité et de cohésion.

Le Président par intérim (parle en anglais) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Ouzbékistan qui va présenter le projet de résolution A/73/L.52.

M. Ibragimov (Ouzbékistan) (*parle en anglais*) : J'ai aujourd'hui l'honneur de présenter le projet de résolution A/73/L.52, intitulé « Éducation et tolérance religieuse ».

Je tiens tout d'abord à remercier l'ensemble des États Membres de l'Organisation des Nations Unies de leur participation active et constructive et de leurs précieuses contributions lors des consultations plénières sur ce projet de résolution.

L'année dernière, au cours du débat général de la soixante-douzième session de l'Assemblée, le Président de l'Ouzbékistan, M. Shavkat Mirziyoyev, a proposé l'adoption d'un projet de résolution sur l'éducation et la tolérance religieuse (voir A/72/PV.5), au vu des difficultés actuelles à garantir la tolérance entre les adeptes de différentes confessions dans différentes régions du monde.

Son initiative s'appuyait sur la tradition séculaire et l'expérience positive du pays en matière de coexistence pacifique des représentants de différentes religions. En proposant ce projet de résolution, l'Ouzbékistan a cherché à apporter sa contribution pour promouvoir la tolérance et l'harmonie interconfessionnelles. Le projet de résolution est pleinement conforme à la Charte des Nations Unies, à la Déclaration universelle des droits de l'homme, à la Déclaration sur l'élimination de toutes les formes d'intolérance et de discrimination fondées sur la religion ou la conviction et aux dispositions pertinentes des résolutions de l'Assemblée, y compris au Programme de développement durable à l'horizon 2030. Comme le Président Mirziyoyev l'a souligné, l'objectif principal du projet de résolution est

18-43388 3/**26**

« de promouvoir un accès universel à l'éducation et de faire disparaître l'analphabétisme et l'ignorance. Il serait conçu pour promouvoir la tolérance et le respect mutuel, garantir la liberté de religion, protéger les droits des croyants et prévenir la discrimination à leur encontre » (A/72/PV.5, p. 18).

Du point de vue de l'Ouzbékistan, le projet de résolution est de nature à encourager les États Membres de l'Organisation des Nations Unies et ses institutions compétentes à continuer de développer leurs activités dans le domaine de l'enseignement public, à s'efforcer d'améliorer les programmes scolaires et à mettre l'accent sur la promotion de la tolérance religieuse. L'importance de l'adoption du projet de résolution est également soulignée par la nécessité de promouvoir des relations amicales et la coopération entre les États, et par la nécessité de lutter contre le radicalisme et l'extrémisme, questions qui revêtent une importance particulière dans le monde actuel. En particulier, les processus dynamiques de la mondialisation et la profonde transformation actuelle du système des relations internationales posent de nouveaux défis à la communauté mondiale.

Compte tenu de cette situation complexe, le renforcement du respect mutuel de la diversité culturelle et la promotion de la tolérance entre les peuples et les représentants de confessions différentes revêtent une importance vitale et ont un effet considérable sur les États Membres. Le projet de résolution vise donc à protéger la liberté de pensée, de conscience et de religion par l'enseignement de la compréhension mutuelle, de la tolérance, de la non-discrimination et du respect de tout ce qui a trait à la liberté de religion en favorisant, au niveau de la société dans son ensemble, une meilleure compréhension de la diversité des religions et croyances et de l'histoire, des traditions, des langues et de la culture des différents groupes religieux.

Il convient de noter que le projet de résolution appelle expressément à la promotion de l'éducation en tenant compte de deux circonstances importantes. Premièrement, le manque d'accès à une éducation de qualité dans le monde d'aujourd'hui se traduit souvent par la radicalisation de certains segments de la société, en particulier chez les jeunes. Ce n'est qu'en renforçant l'éducation et en suscitant chez les jeunes une soif de connaissance et une volonté d'épanouissement personnel que nous pourrons garantir la prospérité et la tolérance au sein de la société. À cet égard, le projet de résolution souligne le rôle clef que joue l'UNESCO dans

la contribution à la paix mondiale en favorisant la collaboration entre les nations par le biais de l'éducation, de la science et de la culture.

Deuxièmement, dans le monde contemporain, une campagne de sensibilisation du public à grande échelle qui vise à rejeter toutes les manifestations d'extrémisme religieux acquiert une importance spéciale. Le projet de résolution met donc l'accent sur le rôle précieux que l'Alliance des civilisations joue dans l'émergence d'un monde plus pacifique et socialement inclusif en favorisant plus de compréhension et de respect entre les civilisations, cultures, religions et croyances.

En conclusion, vu comme il importe de veiller à la tolérance entre les religions et à l'éducation pour tous, mon pays espère sincèrement que le projet de résolution recevra l'appui unanime de tous les États Membres de l'ONU, que j'encourage également à se porter coauteurs du texte. Pour sa part l'Ouzbékistan, est prêt à coopérer étroitement avec tous les États Membres à la mise en œuvre concrète du projet de résolution, qui contribuera à l'harmonie entre les religions et à la promotion de l'éducation, ainsi qu'à la réalisation du Programme 2030 et des objectifs de développement durable.

Le Président par intérim (parle en anglais) : Je donne maintenant la parole au représentant du Pakistan, qui va présenter le projet de résolution A/73/L.55.

M. Munir (Pakistan) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de présenter le projet de résolution A/73/L.55, intitulé « Promotion du dialogue, de l'entente et de la coopération entre les religions et les cultures au service de la paix ».

Depuis 2004, avec les Philippines, le Pakistan est fier d'agir comme facilitateur des négociations sur cette résolution annuelle. Adoptée par consensus par l'Assemblée générale, cette résolution a évolué au fil des ans pour devenir un document important de promotion d'un dialogue véritable et constructif qui permette de surmonter les fossés culturels et religieux. Présenté au titre de la question « Culture de paix », elle symbolise de bien des manières les aspirations éternelles qui ont présidé à la création de l'ONU elle-même. Alors que nous tous, par nos interactions et nos échanges dans le cadre de l'Organisation, œuvrons comme ambassadeurs du dialogue interculturel et interreligieux, les résolutions de ce genre sont des rappels cruciaux de l'importance des initiatives qui rassemblent les peuples du monde.

Le monde est à la croisée des chemins. Des questions jugées réglées il y a des décennies commencent

à refaire surface. La nécessité même de collaborer et de coopérer les uns avec les autres sur un pied d'égalité dans ce monde interconnecté et interdépendant est remise en question. Le multilatéralisme essuie l'assaut sans précédent d'un nouveau type de nationalisme populiste fondé sur une vision myope du monde. Xénophobie et islamophobie sont à la hausse et la diversité est de plus en plus considérée comme une menace. La peur est ouvertement déployée comme tactique visant à peser sur l'opinion publique. La suspicion et l'ignorance entre les diverses civilisations et religions sont exploitées par les démagogues, les extrémistes et les terroristes pour promouvoir leurs intérêts et attiser la discorde et la haine.

Il est par conséquent d'autant plus important de renforcer notre attachement collectif aux idéaux de coexistence pacifique, en encourageant les architectes de la paix et les bâtisseurs de ponts dans leur travaux. Nous devons également soutenir les efforts tendant à promouvoir un dialogue et une compréhension qui soient sains et productifs entre toutes les religions et civilisations en vue de trouver un terrain d'entente et de rapprocher autant que possible les points de vue. Étant donné qu'elles sont basées sur les valeurs éternelles qui bénéficient à l'humanité, les religions et les cultures ont plus en commun que d'éléments qui les divisent. Nous devons faire fond sur ces valeurs partagées. Notre diversité demeure notre plus grand atout. Elle nous permet de constater qu'il y a une valeur intrinsèque et un avantage dans le fait d'interagir avec ceux qui nous semblent différents ou suivent d'autres traditions religieuses ou culturelles. Néanmoins, pour cela, nous devons nous rassembler et joindre nos mains pour éliminer les préjugés et les stéréotypes et engager un dialogue constructif. Nous devons également revoir nos points de vue afin d'œuvrer à la réalisation de nos objectifs de façon structurée et totalement inclusive.

C'est exactement ce que fait ce projet de résolution. Il assure la promotion du dialogue interreligieux et interculturel et encourage ceux qui s'emploient à la paix, à l'harmonie, à la modération, à une meilleure compréhension et à une culture mondiale de paix. Dans ce contexte, nous sommes également conscients de l'important travail de l'UNESCO et de la contribution inestimable de l'Alliance des civilisations de l'Organisation des Nations Unies – toutes deux accomplissant un travail remarquable pour promouvoir le dialogue interreligieux et interculturel au niveau national, régional et international.

Au nom des délégations pakistanaise et philippine, je tiens à remercier tous les États Membres d'avoir pris une part active aux négociations cette année et d'avoir encore enrichi le texte grâce à leurs précieuses contributions. Nous remercions également ceux qui ont pu se porter coauteurs et espérons qu'il sera maintenant possible d'en faire davantage. En adoptant ce projet de résolution, nous espérons que l'Assemblée générale enverra un message fort à ceux qui tentent de tirer profit de nos divergences.

M^{me} Md Jaini (Brunéi Darussalam) (*parle en arabe*) : J'ai l'honneur de prononcer la présente déclaration au nom des 10 États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN).

Tout d'abord, nous tenons à remercier le Secrétaire général pour son rapport éclairant (A/73/391), et l'UNESCO pour sa contribution précieuse. Comme indiqué avec raison dans le rapport, il existe un besoin pressant en ce qui concerne non seulement la paix mais aussi la mobilisation et l'action collective requise pour assumer notre responsabilité globale partagée, en particulier dans le contexte mondial actuel.

Nous profitons également de l'occasion pour remercier le Bangladesh, le Pakistan et les Philippines de leurs efforts de facilitation des projets de résolution déposés au titre de ce point de l'ordre du jour. En outre, nous félicitons le représentant du Venezuela, qui s'est également exprimé au nom du Mouvement des pays non alignés, et le représentant de l'Ouzbékistan, d'avoir présenté leurs initiatives respectives. L'ASEAN est satisfaite de participer une fois de plus au débat de cette année et de faire part à la communauté internationale de ce qu'elle met en œuvre au service de cette noble entreprise.

L'Asie du Sud-Est, où vivent plus de 600 millions de personnes, est riche d'une multitude d'ethnies, de religions, de langues et de cultures. De fait, la promotion d'une culture de paix a toujours été une valeur intrinsèque de l'Association depuis sa création il y a plus de 50 ans. L'ASEAN continue de défendre fermement cette notion par l'intermédiaire de son programme Communauté de l'ASEAN à l'horizon 2025, qui incarne notre aspiration commune à une communauté de l'ASEAN qui soit fondée sur des règles, inclusive, axée et centrée sur l'être humain, et résiliente.

De plus, l'ASEAN est déterminée à maintenir et promouvoir une paix, une sécurité et une stabilité pérennes dans la région, et attachée aux règlement

18-43388 5/**26**

pacifique des différends sans menace ou emploi de la force, conformément aux buts et principes inscrits dans la Charte des Nations Unies, dans la Charte de l'ASEAN, dans le Traité d'amitié et de coopération en Asie du Sud-Est et dans les principes internationalement reconnus du droit international.

Dans le droit fil du basculement de l'attention mondiale vers la prévention, l'ASEAN a adopté, en 2017, la Déclaration sur une culture de prévention pour une société pacifique, inclusive, résilience, saine et harmonieuse. La Déclaration constitue un changement de paradigme, dans notre manière d'aborder les choses, qui nous permettra de répondre globalement aux problèmes qui font obstacle au développement humain et social durable dans la région. Elle reconnaît entre autres le besoin de soutenir une culture de prévention dans les trois piliers de l'ASEAN et comprend six grandes mesures : premièrement, promouvoir une culture de paix et de compréhension interculturelle; deuxièmement, promouvoir une culture de respect pour tous; troisièmement, promouvoir une culture de bonne gouvernance à tous les niveaux; quatrièmement, promouvoir une culture de résilience et de préservation de l'environnement; cinquièmement, promouvoir une culture de mode de vie sain; sixièmement, promouvoir une culture d'appui aux valeurs de modération.

Nous estimons que l'initiative de l'ASEAN de promouvoir une culture de prévention se pose en complément de la culture de paix et du programme de prévention de l'ONU, et nous attendons avec intérêt de coopérer plus étroitement avec l'Organisation dans l'élaboration conjointe de projets de promotion d'une culture de prévention.

L'ASEAN accorde aussi une grande importance à l'éducation de qualité et à l'enseignement des valeurs de vivre-ensemble, d'harmonie et de tolérance dès le plus jeune âge. Nous menons diverses initiatives à cet égard, telles que le Programme des jeunes volontaires de l'ASEAN, plateforme de jeunes volontaires qui appuie spécifiquement l'échange d'enseignements tirés de l'expérience, vise à renforcer les capacités et à améliorer le bon voisinage et la compréhension entre les cultures, et favorise un sentiment de responsabilité partagée.

En outre, nous avons été heureux de participer, le mois dernier, au deuxième Camp interconfessionnel des jeunes de l'ASEAN, qui a rassemblé un groupe religieusement et culturellement varié de jeunes de la région pour prendre part à des dialogues, des discussions et des séminaires. Il est certainement très intéressant de

faire de cela un projet récurrent, et nous encourageons la communauté internationale, en particulier nos partenaires de dialogue, à collaborer avec l'Association à l'appui de cette initiative.

L'ASEAN salue le travail accompli par diverses organisations régionales et internationales, notamment l'ONU, pour promouvoir une culture de paix et souligner l'importance du dialogue entre les cultures et entre les religions. Étant donné que l'an prochain marque le vingtième anniversaire de l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action sur une culture de la paix, l'organisation du Forum de haut niveau sur la culture de la paix, en septembre, est intervenue à point nommé et à donné aux participants la possibilité d'échanger des vues sur les moyens de promouvoir cette culture plus avant.

Nous nous félicitons du rôle précieux de l'Alliance des civilisations de l'Organisation des Nations Unies dans la promotion du dialogue interculturel et d'un renforcement de l'entente et du respect entre les civilisations, les cultures, les religions et les croyances. L'ASEAN apprécie le rôle joué par la Turquie et l'Espagne, parrains de l'Alliance, au huitième Forum mondial, tenu récemment à New York. Nous apprécions aussi vivement le soutien ferme du Secrétaire général à cette initiative. Enfin, nous tenons à mettre en exergue le dévouement et l'apport exceptionnel du Haut-Représentant sortant en faveur de l'Alliance.

L'ASEAN maintient son appui aux efforts déployés par l'UNESCO, notamment par l'intermédiaire de son plan d'action pour la Décennie internationale du rapprochement des cultures (2013-2022). Nous notons avec satisfaction l'attention portée à la mise à profit du potentiel des médias pour favoriser l'entente mutuelle et le respect, la tolérance et la coopération, ainsi qu'à la mobilisation des jeunes et des femmes au service de la culture de la paix.

En conclusion, l'ASEAN reste inflexible dans sa détermination à défendre une culture de paix, suivant nos principes fondateurs et les termes de la Charte, et continuera de jouer un rôle actif en ce sens. Nous sommes prêts à travailler avec tous les partenaires régionaux et internationaux pour compléter l'action de l'ONU dans ce domaine.

M. Elmajerbi (Libye) (*parle en arabe*): Ma délégation a pris note du rapport du Secrétaire général (A/73/391) sur la promotion d'une culture de paix, du dialogue, de l'entente et de la coopération entre les religions et les cultures

au service de la paix, où sont passés en revue les progrès accomplis durant la période considérée en matière de prévention des conflits et de maintien de la paix, ainsi que les mesures prises au niveau du système des Nations Unies.

La notion d'une culture de paix est étroitement liée à l'Organisation des Nations Unies depuis la création de celle-ci en 1945. Ainsi la Charte des Nations Unies dispose-t-elle comme suit :

« Nous peuples des Nations Unies, résolus à préserver les générations futures du fléau de la guerre... à proclamer à nouveau notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme ».

L'UNESCO a joué un rôle crucial dans l'adoption de questions relatives à la paix et à la culture de paix dans l'ensemble de ses programmes et de ses activités programmatiques, conformément à son acte constitutif, où il est proclamé que, « les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix ». En outre, dans sa résolution 53/243, sur une culture de la paix, le 6 octobre 1999, l'Assemblée générale a donné des lignes directrices sur lesquelles les gouvernements, les organisations internationales et la société civile peuvent s'appuyer pour soutenir et stimuler une telle culture. Le lien entre culture et paix a ainsi été établi comme nouveau concept dans le domaine de la consolidation de la paix.

Nous savons tous que la paix suppose la réconciliation entre deux parties dans l'harmonie et en l'absence de haine. À cet égard, la paix est un état d'harmonie, de sécurité et de stabilité dans la famille, dans la société et dans le monde, étant donné qu'elle contribue à la prospérité de chacun. Nous devons tous travailler à la réalisation des trois concepts de la paix, à savoir le rétablissement de la paix – qui implique d'aider les parties à un conflit à trouver un accord négocié; le maintien de la paix – qui implique d'empêcher les parties à un conflit de se battre l'une contre l'autre; la consolidation de la paix - qui implique de créer les conditions nécessaires à ce que les sociétés vivent dans la paix. Il faut pour cela travailler à des niveaux multiples, notamment en sensibilisant les populations aux droits de l'homme, en réalisant le développement économique, en augmentant l'assistance et en concrétisant la solidarité sociale.

Pour stimuler la culture de paix, nous devons tous faire front ensemble, épaule contre épaule, face à l'extrémisme intellectuel sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, telles que l'exclusion d'autrui et l'incitation à la violence. Cela nécessite d'éduquer nos jeunes et de soutenir nos institutions éducatives. Le rôle des médias et des moyens techniques modernes doit également être revitalisé.

La notion de paix ne revient pas uniquement à mettre fin à la guerre. C'est un processus continu, qui, comme je l'ai dit auparavant, doit être fondé sur un ensemble de valeurs et de principes pour la création d'une culture de paix qui apporte la stabilité aux sociétés humaines et constitue une source de pouvoir et de prospérité.

Nous savons tous que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 a pour objectif de renforcer des sociétés pacifiques inclusives. Il met l'accent sur le fait que le développement durable ne peut être obtenu sans paix et sécurité, raison pour laquelle nous devons œuvrer de concert à atteindre l'objectif de développement durable 16 et à garantir que des décisions inclusives et participatives soient prises à tous les niveaux pour réaliser le développement durable. Nous soulignons que les gouvernements, la communauté internationale et les collectivités territoriales devraient travailler de concert pour appliquer des solutions durables afin de mettre un terme à la violence, de parvenir à la justice et de garantir la participation de chacun.

La promotion d'une culture de paix, du dialogue, de l'entente et de la coopération entre les religions et les cultures au service de la paix n'équivaut pas à une fusion des religions et confessions ni même des cultures. Au contraire, une culture de paix est la sphère où les religions et les cultures des peuples coexistent. Le but du dialogue entre les civilisations est d'étudier et d'éliminer les causes profondes de leurs différences et d'apprendre humblement l'éthique de la tolérance de ces différences.

La promotion d'une culture de paix est un processus qui requiert foi et liberté de pensée et d'expression, ainsi que l'éradication de la pauvreté et du chômage et la sensibilisation des personnes au processus de rétablissement de la paix. Il est impossible d'instiller une culture de paix et de non-violence chez des individus privés de leur droit le plus fondamental de mener une vie décente. De cette tribune, mon pays appelle l'Assemblée générale à respecter et appliquer ces droits afin de créer un monde meilleur qui nous inclue tous, un monde fait d'amitié, de tolérance et de paix.

Pour terminer, je remercie tous les États Membres qui ont déposé des projets de résolution en faveur de

18-43388 **7/26**

la promotion d'une culture de paix, du dialogue, de l'entente et de la coopération entre les religions et les cultures au service de la paix, qui appuieront l'application des principes de tolérance et de respect de la diversité culturelle pour empêcher le déclenchement des conflits.

M. Mohammad (Koweït) (parle en arabe): Tout d'abord, la délégation de mon pays tient à remercier le Secrétaire général de son rapport (A/73/391), qui contient des informations sur les thèmes abordés et les mesures prises par les principaux organismes des Nations Unies pour promouvoir une culture de paix, du dialogue, de l'entente et de la coopération entre les religions et les cultures au service de la paix. Mon pays salue également tous les efforts, les bons offices et le rôle central de l'UNESCO dans le renforcement et la consolidation d'une culture de paix, avec pour point culminant la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action sur une culture de la paix et du Plan d'action pour la Décennie internationale du rapprochement des cultures (2013–2022).

Plus que jamais, le monde est aujourd'hui aux prises avec des menaces et des défis de plus en plus complexes à tous les niveaux - État, société, et même individu –, qui sapent et menacent dans certains cas la propagation d'une culture de paix. Malheureusement, les différends et conflits sont souvent attisés par l'intolérance, l'extrémisme, la violence et les tensions religieuses et ethniques, en raison notamment du rejet d'autrui, de l'intolérance, de l'exclusion et de l'ignorance de la nécessité de coexister. D'aucuns recourent à l'extrémisme violent comme moyen d'expression. Les agissements de ce genre imposent que nous prenions des initiatives concertées, au niveau local, régional et international, pour atteindre l'objectif auguel nous aspirons tous, à savoir, transformer la culture de haine, d'intolérance et de guerre en une culture de dialogue, de coexistence et de paix. Dans ce contexte, l'objectif 16 de développement durable est une boussole et une feuille de route qui doivent permettre à tous les pays et à toutes les sociétés d'atteindre ce but, qui consiste faire advenir des sociétés pacifiques et ouvertes à tous. Étant donné que paix et développement sont liés, la promotion d'une culture de paix et de dialogue entre les sociétés et entre les religions est cruciale pour réaliser les objectifs de développement durable.

Dans son rapport, le Secrétaire général met l'accent sur des outils et moyens importants de contribuer à la paix, tels que la diplomatie préventive, la prévention des conflits, la médiation et le dialogue. À cet égard,

nous demandons aux États Membres et aux organisations internationales et régionales de redoubler d'efforts pour donner effet à ces outils et ces mesures, qui visent à prévenir les conflits en s'y attaquant dès qu'ils apparaissent et en identifiant leurs causes profondes. La diplomatie préventive, la médiation et le règlement des conflits par des moyens pacifiques sont des piliers fondamentaux de la politique étrangère koweïtienne. L'application de ces outils est une priorité pour l'État du Koweït durant son mandat actuel au Conseil de sécurité.

La culture de paix est profondément ancrée dans mon pays – l'un des articles de la Constitution koweïtienne dispose ainsi expressément que la paix est l'objectif de l'État. Dans l'État du Koweït, nous stimulons la liberté et une culture de tolérance et de coexistence comme moyen de développer notre société. Ces valeurs et ces concepts sont inscrits dans les articles de la Constitution de l'État du Koweït, qui énoncent les droits et devoirs de chaque citoyen, quelle que soit son ethnie, son origine, sa langue ou sa religion. La Constitution souligne également que la justice, la liberté et l'égalité sont les piliers de notre société et que la coopération et la compassion créent des liens forts entre les citoyens.

L'État du Koweït occupe le rang le plus élevé parmi les pays du Moyen-Orient et de l'Afrique dans le classement de l'Indice mondial de la paix 2018, ce qui témoigne de la foi de mon pays dans une culture de paix, profondément ancrée dans la société koweïtienne avant même l'émergence de notre État moderne. Cette culture est faite de tolérance, d'acceptation d'autrui et de dialogue entre différentes cultures et religions. L'histoire de nos ancêtres compte nombre d'exemples de rapprochement et d'ouverture à l'égard de divers peuples et civilisations. Dans l'ère moderne, ces valeurs ont été inscrites dans notre constitution, qui garantit les droits à la liberté d'expression, à la liberté de croyance et à la liberté de pratique des rites religieux, en totale liberté et en toute sécurité.

L'État du Koweït est considéré comme l'amalgame de différents peuples, embrassant des personnes de nombreuses nationalités, religions et cultures, qui jouissent de la sécurité, de la stabilité, du respect mutuel et d'une vie digne.

Pour terminer, mon pays insiste sur la nécessité d'intensifier nos efforts pour promouvoir une culture de paix; revigorer le dialogue entre les civilisations; diffuser les valeurs de modération, de tolérance et de respect mutuel; renoncer à l'extrémisme, à la haine et à la violence sous toutes ses formes et dans toutes ses

manifestations. C'est une responsabilité que doivent endosser tous les États Membres et qui suppose que nous œuvrions de concert par l'intermédiaire de notre système multilatéral.

Mme Al-Daah (Émirats arabes unis) (parle en arabe): La culture de la paix n'est pas une notion nouvelle pour nous. Nos valeurs partagées appellent à la tolérance, au respect et à l'appréciation des personnes, quelle que soit leur ethnie, leur religion, leur culture ou leur idéologie. C'est un principe fondamental des confessions musulmane, chrétienne, juive et autres. L'ONU s'attache à consolider une culture de paix. Elle est une instance où nous célébrons les différences qui enrichissent nos civilisations humaines et la multiplicité de nos cultures. Les principes des Nations Unies sont fondés sur le renforcement de relations amicales entre États et la promotion du dialogue et de l'entente entre les peuples et les nations afin d'unir nos efforts internationaux pour instaurer la paix partout dans le monde.

Malgré les progrès accomplis dans ce domaine, le monde a aujourd'hui cruellement besoin d'efforts internationaux accrus pour diffuser une culture de paix et de dialogue entre les religions et entre les civilisations, car nous sommes en proie à la menace dangereuse des groupes extrémistes et terroristes qui cherchent à atteindre leurs buts destructeurs par la haine et le sectarisme entre individus. Ces groupes tentent de détruire les valeurs humaines et civilisées et l'héritage culturel afin d'établir une culture fondée sur la violence et l'extrémisme.

Depuis sa naissance, mon pays a compris que l'édification de sociétés solides et cohérentes et d'États stables et sûrs supposait de renforcer les valeurs de tolérance, de respect et d'acceptation d'autrui. Nous nous souvenons du regretté Zayed Bin Sultan Al Nahyan, dirigeant et fondateur des Émirats arabes unis, dont nous célébrons cette année le centenaire, qui a fait prévaloir des valeurs d'humanité et de compassion et dont les justes principes et la direction sage ont laissé un formidable héritage aux générations suivantes d'Émiriens, qui s'en inspirent dans les relations intérieures et extérieures des Émirats arabes unis. Actuellement, des personnes représentant plus de 200 nationalités sont présentes dans mon pays et vivent dans la paix et l'harmonie.

Au vu de cette situation, les Émirats arabes unis sont devenus une région caractérisée par la tolérance et le rapprochement entre religions et entre civilisations du monde. Nous avons adopté les mosquées, les églises et bien d'autres lieux de culte pour permettre à chacun de pratiquer sa religion. Afin d'enraciner la culture de tolérance entre les religions, mon pays a rebaptisé la mosquée Cheik Mohammed bin Zayed d'Abou Dhabi en mosquée Marie, mère de Jésus. En novembre, nous avons organisé le premier Sommet mondial pour la tolérance, présidé par le Ministre d'État de la tolérance, qui a vu la participation de 1500 représentants de gouvernements, de médias et d'organisations culturelles et universitaires, ainsi que des spécialistes de la paix et des autorités religieuses venus du monde entier. Je tiens à saisir cette occasion pour annoncer que le pape François, un symbole mondial de paix et de tolérance, se rendra à Abou Dhabi en février pour prendre part à un dialogue interreligieux international sur le thème « La fraternité humaine ».

Mon pays s'est porté coauteur des projets de résolution (A/73/L.43, A/73/L.48, A/73/L.52 et A/73/L.55) qui doivent être adoptés au titre du point de l'ordre du jour à l'examen aujourd'hui, convaincu qu'ils sont importants pour diffuser une culture de paix. À cet égard, nous recommandons que les mesures fondamentales suivantes soient prises pour promouvoir une culture de paix conforme aux principes consacrés par la Charte des Nations Unies.

Premièrement, des stratégies nationales, régionales et internationales doivent être mises en place pour promouvoir la paix et la tolérance entre les peuples. Nous soulignons que ces stratégies doivent être inclusives afin de s'attaquer aux causes profondes de l'extrémisme, tout en veillant à ce que tous les groupes de la société, en particulier les minorités, puissent être protégés de crimes tels que ceux commis contre les Yézidis et les Rohingya.

Deuxièmement, des institutions spécialisées doivent être créées pour mettre en œuvre ces stratégies. Mon pays, par exemple, a accueilli le Conseil des sages musulmans et le Forum pour la promotion de la paix dans les sociétés musulmanes afin d'inciter les dirigeants religieux à promouvoir une culture de la paix. Le Centre Sawab d'Abou Dhabi est destiné à lutter contre la pensée extrémiste et à promouvoir une culture de paix et de tolérance. Quant à l'Institut international pour la tolérance, il soutient ces valeurs dans le monde arabe.

Troisièmement, il faut adopter une législation pertinente, telle que la loi des Émirats arabes unis sur la lutte contre la discrimination et la haine, qui érige en infraction pénale la discrimination contre des individus ou des groupes de personnes fondée sur la religion,

18-43388 **9/26**

la secte, l'appartenance ethnique, la couleur de peau ou l'origine, et combat l'exploitation religieuse faite au moyen du takfir.

Enfin, des initiatives novatrices doivent être prises pour promouvoir une culture de paix et d'ouverture entre les générations de jeunes. À cet égard, nous devons mettre l'accent sur les programmes scolaires qui jouent un rôle crucial dans la sensibilisation des générations futures afin qu'elles puissent affronter l'extrémisme. Mon pays a lancé le Prix pour la tolérance Mohammed Bin Rashid dans le but de former de jeunes dirigeants arabes dans des domaines liés à la tolérance en vue de soutenir des initiatives culturelles et médiatiques visant à ancrer la notion de tolérance dans le monde arabe.

En conclusion, S.A. le Cheik Mohammed Bin Rashid Al Maktoum, Vice-Président et Premier Ministre des Émirats arabes unis, a déclaré lors de l'inauguration du Musée du Louvre à Abou Dhabi:

> « Bienvenue dans le dôme de l'illumination, dans une région où les gens aux pensées obscures tentent de faire revivre des ères marquées par l'obscurantisme et l'ignorance ».

Mme Rodríguez Camejo (Cuba) (parle en espagnol) : À l'approche du vingtième anniversaire de l'adoption de la résolution 53/243, Cuba réaffirme la validité de la Déclaration et du Programme d'action sur une culture de la paix, ainsi que son attachement à ce programme et au multilatéralisme. Tout d'abord, les efforts de paix de la communauté internationale doivent être axés sur le plein respect des principes de souveraineté, d'intégrité territoriale et d'indépendance politique des États et de non-ingérence dans les questions relevant strictement de leur juridiction nationale, conformément à la Charte des Nations Unies et au droit international. Il faut immédiatement remédier aux causes profondes des conflits, notamment l'extrême pauvreté, la faim, l'inégalité, l'exclusion, et le manque d'accès aux services de santé et d'éducation de qualité. L'entente, la tolérance, la solidarité et le respect des autres cultures, de l'histoire, des religions et des caractéristiques propres à chaque nation doivent être encouragés.

En dépit des appels répétés lancés au niveau international en vue d'instaurer et de renforcer une culture de paix, des phénomènes qui entravent et compromettent les possibilités réelles d'atteindre un objectif aussi noble persistent. Il s'agit notamment de la promotion clandestine du changement de régime dans

les pays en développement; de la violation par certains États des principes du droit international; de la menace et de l'emploi de la force, ce qui est contraire à la Charte des Nations Unies; de la mise au point de nouvelles armes plus meurtrières et extrêmement sophistiquées, notamment l'existence permanente de vastes arsenaux nucléaires: des mesures coercitives unilatérales; de l'intolérance et de la discrimination fondées sur l'appartenance ethnique, religieuse ou raciale. Tout cela doit cesser. Une culture de paix exige également qu'on condamne sans réserve tous les actes, méthodes et pratiques de terrorisme et qu'on prenne des mesures concrètes pour combattre ce fléau sous toutes ses formes, y compris le terrorisme d'État, et quels qu'en soient les auteurs. Le recours à des politiques manipulatrices et aux deux poids, deux mesures sur des questions telles que les droits de l'homme, dans le but d'isoler les pays en développement et de discréditer leurs gouvernements légitimes, ne contribue pas non plus à l'idéal d'une culture de paix. La Proclamation de l'Amérique latine et des Caraïbes comme zone de paix, adoptée en 2014 à La Havane au deuxième Sommet des chefs d'État et de gouvernement des États membres de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes, a montré que notre région est attachée à la consolidation de la paix et aux règlements négociés des conflits et des différends, et qu'elle tient à contribuer à la culture de la paix au niveau international. Par conséquent, nous réaffirmons sa pleine application.

Nous saisissons cette occasion pour exprimer la gratitude de Cuba et son appui aux projets de résolution (A/73/L.43, A/73/L.48, A/73/L.52 et A/73/L.55) présentés au titre du point de l'ordre du jour sous examen. Ils sont tous très pertinents. Nous prenons note en particulier du projet de résolution A/73/L.48, sur la Journée internationale du multilatéralisme et de la diplomatie pour la paix, présenté par le représentant du Venezuela au nom du Mouvement des pays non alignés. Cette initiative témoigne de l'engagement ferme des membres et observateurs du Mouvement en faveur de la paix, de la compréhension et du respect mutuel entre les nations. Nous comptons sur l'appui de tous pour l'adoption de ce projet de résolution.

M. Mohamed (Maldives) (parle en anglais): L'état naturel de la culture humaine est la paix, et non la guerre. Pour que chacun de nous puisse vivre normalement, nous devons communiquer avec les autres êtres humains avec amour et compassion. Les gouvernements, les individus, les organisations de la société civile et les organisations internationales, y compris le

système des Nations Unies, peuvent travailler individuellement et collectivement pour rétablir cette relation humaine naturelle, cultiver les valeurs de respect, promouvoir la compréhension mutuelle et préserver l'identité humaine qui nous est commune.

Toutefois, ces idéaux et les principes qui soustendent la Déclaration et le Programme d'action sur une culture de la paix, adoptés par l'Assemblée générale en 1999, sont menacés. Des femmes et des hommes, des filles et des garçons innocents sont attaqués en raison de leur appartenance ethnique ou religieuse. La Déclaration mise énormément, et à juste titre, sur le pouvoir de l'éducation, propulsé par un niveau extraordinaire d'engagement politique pour relever ces défis. Nous jugeons fort encourageants, les progrès, mentionnés dans le rapport du Secrétaire général (A/73/391), accomplis par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), en particulier pour intégrer le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les cibles des objectifs de développement durable dans son programme de travail visant à promouvoir une culture de paix. Nous invitons l'UNESCO à collaborer plus étroitement avec les gouvernements et les responsables des services éducatifs de divers pays pour faire en sorte que les connaissances qui sont transmises aux élèves reposent sur les valeurs d'inclusion, de tolérance et de respect. Nous devons faire en sorte que les enfants et les jeunes, à travers leur esprit créatif, apprennent à reconnaître et à valoriser la dépendance mutuelle, par laquelle nous comptons naturellement les uns sur les autres, plutôt que les facteurs qui nous divisent.

Les Maldives estiment qu'il est nécessaire de surmonter les difficultés auxquelles les pays sont confrontés pour maintenir une attention continue sur la Déclaration en faveur d'une culture de paix. Les menaces d'origine climatique figurent parmi les défis les plus importants, en particulier pour les petits États insulaires en développement tels que les Maldives. Les populations vulnérables et leur patrimoine culturel, qui constituent une part importante de la mosaïque mondiale de la diversité, ont besoin de sécurité. Les changements climatiques, dont les catastrophes de ces dernières années sont une évidence, menacent la viabilité d'une culture de paix.

Les médias, en particulier les médias sociaux, constituent une plateforme importante pour diffuser l'information. Dans le même temps, nous avons la responsabilité collective de veiller à ce que les progrès technologiques soient utilisés pour sensibiliser et éduquer

les gens, et non pour inciter à la haine et à l'intolérance. Les Maldives condamnent toutes les tentatives visant à promouvoir l'extrémisme violent et les activités terroristes. Le terrorisme est l'antithèse d'une culture de paix et, par conséquent, il faut s'opposer au terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations avec une conviction totale.

Le Président nouvellement élu des Maldives, M. Ibrahim Mohamed Solih, estime que pour promouvoir une culture de paix, il faut réorienter les politiques afin qu'elles intègrent les notions de tolérance, de respect, d'acceptation et d'unité, notamment le respect des valeurs et des principes démocratiques qui peuvent favoriser une culture de la paix, tout en éliminant toutes les formes de préjugés, de discrimination et de marginalisation. Au niveau international, cela suppose de mettre fin aux mesures coercitives pour résoudre les conflits et de surmonter les problèmes par la négociation et le dialogue. Mon gouvernement espère que les débats qui se tiennent aujourd'hui et les projets de résolution (A/73/L.43, A/73/L.48, A/73/L.52 et A/73/L.55) que nous sommes sur le point d'adopter contribueront à renforcer notre foi et nos efforts dans la promotion des valeurs et principes énoncés dans la Déclaration en faveur d'une culture de paix afin que nous puissions créer une société mondiale plus tolérante pour un monde pacifique et plus harmonieux pour les générations futures.

M. Elnour (Soudan) (*parle en arabe*): Tout d'abord, je tiens à remercier le Secrétaire général pour le rapport dont nous sommes saisis (A/73/391). Je remercie également la Mission permanente du Bangladesh d'avoir facilité les négociations sur le projet de résolution A/73/L.43, qui doit être adopté aujourd'hui.

Nous exprimons également nos remerciements et notre appréciation à l'UNESCO pour son rôle de fer de lance dans la consolidation d'une culture de paix et la coordination des efforts des institutions et programmes des Nations Unies et de tous les autres partenaires internationaux dans ce domaine vital. Il s'agit d'une question de plus en plus importante en raison de la xénophobie grandissante à l'encontre des migrants et des réfugiés, ainsi que de l'islamophobie et du discours populiste, qui prennent de l'ampleur dans de nombreuses régions du monde. Si les mesures nécessaires ne sont pas prises dès que possible pour y remédier, ces phénomènes auront une incidence sur l'avenir de la paix et de la sécurité dans le monde entier.

Nous tenons également à signaler qu'il importe d'apporter l'appui voulu aux pays en développement

11/26 11/26

pour qu'ils puissent renforcer leurs capacités nationales dans les domaines ayant un lien direct avec la culture de paix, consolider l'unité nationale et mettre en œuvre les huit domaines d'action de la Déclaration et du Programme d'action pour une culture de la paix, afin de ne laisser personne de côté dans la réalisation des objectifs de développement durable. Il est important de noter que les pays en développement sont les plus touchés par les conflits armés et que certains d'entre eux sont confrontés à de grands défis s'agissant de gérer la diversité. Il est donc nécessaire de mettre en œuvre des programmes intensifs en faveur d'une culture de paix, dans le but d'ancrer les valeurs de tolérance, de respect d'autrui et de coexistence pacifique comme base solide d'une paix durable à l'avenir. Nous devons également travailler de concert pour permettre à ces États de tirer parti de la formidable révolution des technologies de l'information et des communications et des grandes possibilités qu'elle offre de renforcer une culture de paix et de tolérance, au lieu d'utiliser ces technologies modernes pour promouvoir la xénophobie, rejeter les autres et encourager les stéréotypes.

Le Soudan est fermement convaincu que prévenir les guerres et faire taire les armes constituent la première étape indispensable à la promotion d'une culture de paix, en particulier dans les pays qui connaissent des conflits internes. Mon pays travaille sans répit pour que ses voisins connaissent la paix et la sécurité. La médiation entreprise par l'Autorité intergouvernementale pour le développement, sous la direction de mon pays, a abouti le 12 septembre à la signature de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud. Par ailleurs, mon pays déploie des efforts inlassables dans le cadre de l'Union africaine en vue de la paix et de la réconciliation en République centrafricaine. À cet égard, la délégation de mon pays espère recevoir l'appui de toutes les parties concernées et de l'Union africaine. Le 29 novembre, mon pays a accueilli une réunion des Ministres des affaires étrangères des pays voisins de la Libye dans le but de faire progresser le processus de paix dans ce pays frère. Cette action s'ajoutait aux efforts que nous avons entrepris avec le Tchad, la Libye et le Niger en vue de sécuriser la frontière sud de la Libye. Nous espérons que ces efforts aboutiront à la paix et à la stabilité dans l'État frère qu'est la Libye.

En ce qui concerne l'achèvement du processus de paix au Soudan, le Gouvernement de mon pays poursuit inlassablement des efforts intensifs pour reprendre les négociations avec les mouvements armés dans les États du Darfour, du Kordofan méridional et du Nil bleu. Nous formons le vœu que les efforts de médiation africains et ceux de tous les autres partenaires porteront leurs fruits et contribueront à promouvoir une culture de paix. Nous nous efforçons également de prolonger le cessez-le-feu afin de créer un environnement propice à la conduite de négociations politiques et de faciliter le travail humanitaire.

Pour terminer, la délégation de mon pays tient à souligner qu'il n'est possible d'instaurer et de consolider une culture de paix au niveau international, que dans un monde qui repose sur le strict respect des principes du droit international et de la Charte des Nations Unies, un monde où les conflits sont résolus par des moyens pacifiques et une diplomatie préventive, tout en évitant le deux poids, deux mesures en matière de politique internationale, en respectant les droits de l'homme et en s'abstenant de toutes manipulations politiques.

M. Al Shuaibi (Oman) (parle en arabe): Le rapport du Secrétaire général (A/73/391) sur les mesures prises par les entités des Nations Unies en vue de promouvoir une culture de paix et le dialogue entre les religions et les cultures souligne l'importance de la diplomatie préventive et de l'adaptation des concepts de consolidation et de pérennisation de la paix. Les efforts déployés par l'UNESCO et d'autres organisations mentionnées dans le rapport ont été confrontés à des défis importants en raison de l'augmentation des migrations, de la croissance démographique et des progrès techniques, ce qui ne fait que souligner que le dialogue entre les cultures et les religions est plus important que jamais.

Le Sultanat d'Oman possède un patrimoine culturel et historique diversifié. Traditionnellement, les Omanais ont toujours communiqué avec de nombreux peuples du monde et appelé à la paix par leurs actes et leur code moral, en particulier par les voyages maritimes. Notre peuple s'est nourri de ces expériences culturelles et de la confiance en leurs valeurs, ce qui nous a permis d'établir des partenariats solides avec des pays du monde entier. Nous avons également profité de notre situation géographique exceptionnelle pour renforcer nos relations extérieures et soutenir la paix régionale et internationale.

À partir des positions fermes que le Sultan Qaboos Bin Said a établies, l'État d'Oman a été en mesure de jeter les bases de la tolérance et de la coexistence sur lesquelles repose la société omanaise. Nous avons favorisé cette action par le biais d'une politique

de développement inclusive dans tous les domaines, tout en consolidant les principes juridiques, éducatifs et médiatiques et en permettant aux valeurs humanistes de gagner en viabilité et profondeur aux niveaux individuel et sociétal. Le peuple omanais a donc été encouragé à être ouvert et respectueux des autres peuples tout en conservant sa culture, dont il est fier.

En ce qui concerne la notion de dialogue entre les cultures, le Sultanat d'Oman a adopté plusieurs mesures pour faire connaître son expérience réussie à l'étranger. Par exemple, à travers une série d'expositions intitulées « Le message de l'islam d'Oman ». De nombreuses chaires et bourses scientifiques ont également été créées dans de nombreuses universités de renommée mondiale. Connues sous le nom de « Chaires scientifiques du Sultan Qaboos », 16 d'entre elles existent à ce jour. On y enseigne les cultures arabes et islamiques et leurs relations avec les autres cultures et religions.

Pour ce qui est des autres activités du Sultanat d'Oman, la Commission omanaise pour l'éducation, la culture et la science a lancé une initiative visant à établir une communication entre les cultures. Cette initiative internationale a été lancée pour permettre aux jeunes du monde entier de se rencontrer dans notre pays et de mener un dialogue culturel visant à promouvoir la notion de tolérance et d'acceptation d'autrui. Le Sultanat d'Oman invite également chaque année un certain nombre d'étudiants d'autres pays du monde pour leur enseigner la langue arabe. Cela fait partie d'une politique visant à initier les jeunes à d'autres cultures et à d'autres langues.

S'agissant des relations internationales, notre politique repose fermement sur les principes de respect mutuel, de bon voisinage, de promotion de la justice et de la légitimité internationale, et de non-ingérence dans les affaires intérieures des autres pays, de manière à promouvoir la paix et la sécurité internationales.

Pour terminer, nous remercions tous les pays qui ont présenté des projets de résolution sur la culture de paix. Mon pays réaffirme son appui à tous ces projets de résolution.

M. Escalante Hasbún (El Salvador) (parle en espagnol): Ma délégation se félicite de l'adoption du projet de résolution annuel, publié sous la cote A/73/L.43, sur la suite donnée à la Déclaration et au Programme d'action en faveur d'une culture de paix, qui souligne la nécessité d'inclure la promotion d'une culture de paix dans le Programme de développement durable à l'horizon

2030. Et comme toujours, nous remercions la Mission permanente du Bangladesh des efforts qu'elle déploie pour faciliter l'adoption de ce projet de résolution.

El Salvador estime que préserver et promouvoir la mémoire historique et la culture de paix constituent un élément décisif pour l'édification d'une société tolérante dont les membres sont capables de coexister dans l'harmonie. Cette démarche offre également diverses possibilités et capacités permettant de procéder à une transformation intégrale vers une société inclusive, en particulier s'agissant des groupes qui ont généralement été marginalisés.

Le projet de résolution souligne la contribution du développement du jeune enfant à la création de sociétés plus pacifiques. À cet égard, l'un des objectifs de mon gouvernement est de veiller non seulement à ce que les filles et les garçons achèvent leurs cycles d'études primaires et secondaires, mais aussi à ce qu'ils obtiennent des résultats scolaires pertinents et efficaces qui incluent la promotion de la coexistence et d'une culture de paix.

Mon pays souligne le rôle important que jouent les femmes et les jeunes dans la prévention et le règlement des conflits pour la consolidation de la paix, comme en témoigne l'application par mon pays des résolutions 1325 (2000) et 2250 (2015) du Conseil de sécurité sur le rôle des femmes et des jeunes en matière de paix et de sécurité, au sujet desquelles mon pays a fait des progrès dans l'élaboration de plans et la création de comités nationaux.

Nous nous félicitons vivement de l'appel lancé dans le projet de résolution que nous allons adopter pour que l'architecture de consolidation de la paix des Nations Unies continue de promouvoir toute entreprise de consolidation de la paix menée au lendemain d'un conflit et d'instaurer une paix durable. Au niveau national, El Salvador, en tant que membre de la Commission de consolidation de la paix et de l'Assemblée générale, a participé activement aux négociations de cette année sur la réforme du pilier Paix et sécurité proposée par le Secrétaire général.

Ce projet de résolution devient un cadre de référence pour la mise en place de mesures et la prise de décisions dans des pays, comme le mien, qui ont vécu un conflit interne avant d'emprunter la voie de la paix. En El Salvador, nous sommes parvenus à un accord de paix de nature essentiellement politique qui nous a permis de régler le conflit, mais aujourd'hui, 26 ans après cet

13/26 13/26

exploit, nous sommes conscients qu'un accord politique ne suffit pas : un accord socioéconomique national, qui prend en compte toutes les franges de la population, est indispensable.

Pour mon gouvernement, il importe d'intégrer la culture de paix dans le processus de mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de ses 17 objectifs. Ainsi, en ce qui concerne l'objectif 16, El Salvador a déjà rejoint une alliance mondiale du travail qui, entre 2015 et octobre de cette année, lui a permis de réduire de 27 % le taux des homicides dans le pays. Pour ce faire, nous avons mis en œuvre des politiques, des plans et des institutions en matière de sûreté et de sécurité et de coexistence citoyenne, tout en attribuant un rôle moteur aux femmes, en renforçant les alliances avec les acteurs non étatiques et en développant les outils statistiques.

Dans le cadre de l'instauration d'une société inclusive et participative, il nous paraît important de créer et de mettre en place des institutions solides afin de diffuser et de promouvoir une culture d'accès à l'information et de responsabilité gouvernementale. Nous nous sommes dotés d'un secrétariat sur la transparence active dans le but de promouvoir des initiatives visant à réduire les activités de corruption et d'extorsion sous toutes leurs formes.

Nous tenons évidemment à souligner l'action menée par l'UNESCO pour mobiliser les acteurs et les synergies en faveur d'une culture de paix, et nous estimons qu'il est pertinent que tous les États membres permettent à l'UNESCO de jouer un rôle actif dans la mise en œuvre d'une culture de paix et de ses liens avec les différents objectifs et buts du Programme 2030, ainsi que dans les diverses manifestations connexes qui ont lieu ici à New York. À cet égard, nous tenons également à souligner le paragraphe 16 du projet de résolution A/73/L.43 et à recommander à nouveau au Président de l'Assemblée générale d'organiser un forum de haut niveau consacré à la mise en œuvre du Programme d'action en septembre 2019, dans le cadre de son suivi et des liens avec les cadres de développement durable en vigueur depuis 2015.

M. Suan (Myanmar) (*parle en anglais*) : Ma délégation remercie le Secrétaire général pour son rapport détaillé (A/73/391) et l'UNESCO pour sa précieuse contribution.

Ma délégation fait sienne la déclaration prononcée par le représentant du Brunéi Darussalam au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est.

Nous tenons également à remercier toutes les délégations qui ont pris l'initiative de présenter des projets de résolution au titre de ce point de l'ordre du jour.

La consolidation de la paix et la réconciliation nationale sont les tâches les plus importantes dont s'acquittent aujourd'hui le Gouvernement et le peuple du Myanmar pour garantir la primauté du droit, la stabilité, la démocratie et le développement dans le pays. Une série de Conférences de paix de Panglong du XXIe siècle sont organisées pour bâtir une paix durable. Ces Conférences visent à mettre fin au conflit armé qui ravage le Myanmar depuis qu'il est devenu une nation indépendante, en 1948, et à construire une union fédérale démocratique fondée sur l'unité durable créée par la diversité. Nous savons, grâce à notre expérience nationale, que la voie de la paix n'est pas facile à suivre, mais que c'est la seule voie qui nous permettra de concrétiser notre aspiration de longue date à une nation pacifique et prospère. Nous croyons en la culture du dialogue pour aplanir les divergences, susciter la confiance et parvenir à une paix et un développement durables pour tous.

Le Myanmar est l'un des pays les plus diversifiés au monde sur le plan ethnique. Il compte 135 groupes ethniques officiellement reconnus, appartenant à des religions différentes, chacun ayant sa propre culture distincte. En tant que pays multireligieux, où les fidèles des quatre grandes religions vivent en paix et en harmonie, la liberté de religion et le droit de préserver l'identité et le patrimoine culturels sont garantis par la Constitution. La promotion du dialogue interconfessionnel joue un rôle essentiel dans la création d'une culture de tolérance, de respect mutuel et de compréhension entre des personnes de religions et de cultures diverses. Nous avons créé des groupes d'amitié interconfessionnels à l'échelle nationale, avec plus de 100 sous-groupes à travers le pays. Des dialogues interreligieux, des conférences de sensibilisation et des offices de prière associés sont organisés à travers tout le pays aux fins de la paix et de la réconciliation nationale.

Il y a peu, le 1^{er} novembre, le Forum consultatif des religions pour la paix sur la réconciliation nationale et la paix au Myanmar s'est tenu au plus haut niveau national pour promouvoir la paix entre les religions. À cette occasion, la Conseillère d'État Daw Aung San Suu Kyi a souligné que le dialogue interconfessionnel était une voie essentielle vers la paix. Elle a déclaré que nous

devons promouvoir le dialogue interconfessionnel et que le respect et la compréhension de la diversité religieuse et culturelle peuvent contribuer à une paix et une sécurité durables. Elle a poursuivi en soulignant que, pour que le dialogue interconfessionnel soit vraiment efficace, il ne doit pas se limiter aux chefs religieux, mais s'étendre à tous afin de déboucher sur la rencontre des esprits et des cœurs. La Conseillère d'État a également souligné la nécessité d'aborder la question de l'éducation. Elle a déclaré que l'éducation est essentielle pour surmonter les préjugés, les stéréotypes, la méfiance et la discrimination. C'est par l'éducation que nous pouvons promouvoir une culture de paix qui garantisse le respect mutuel.

Nous voyons aujourd'hui comment, dans de nombreuses régions du monde, la religion est utilisée à mauvais escient par les extrémistes pour justifier la violence et les actes terroristes. L'intolérance et l'extrémisme religieux sont extrêmement nuisibles au maintien de la paix et de l'harmonie dans une société diversifiée. Nous devons nous attaquer aux causes profondes de l'extrémisme violent. Les attaques terroristes perpétrées par l'Armée du salut des Rohingya de l'Arakan, qui ont débuté en octobre 2016, puis de nouveau le 25 août 2017 dans le nord de Rakhine, ont déclenché un problème humanitaire de grande ampleur qui a frappé des innocents de toutes religions. Il existe aujourd'hui un besoin urgent de paix et de réconciliation dans l'État Rakhine. Le Gouvernement place l'état de droit et le développement à Rakhine au premier rang de ses priorités pour s'attaquer aux problèmes fondamentaux longtemps négligés que sont la peur, la colère, la frustration et la pauvreté dans la région. Il faut trouver des moyens constructifs et durables de faire régner l'harmonie et la confiance entre toutes les communautés et instaurer la paix et la prospérité pour tous à Rakhine.

Une paix durable n'est pas simplement l'absence de conflit. La présence de valeurs et de croyances dans nos cœurs renforcera la paix et la réconciliation. Dans ce monde de plus en plus interconnecté et interdépendant, nous devons tous travailler ensemble dans le cadre d'un partenariat axé sur la paix et le développement par le dialogue et sur la base de l'égalité et du respect mutuel.

Une paix durable est essentielle au développement durable. La paix et le développement sont les deux faces d'une même médaille. Ce n'est qu'en promouvant une culture de paix qu'il sera possible de créer la paix et l'harmonie entre les diverses communautés et sociétés, et créer ainsi un environnement et des conditions propices au développement durable. Je suis convaincu que, grâce au dialogue et à la promotion d'une coopération plus étroite entre les différentes religions, nous serons en mesure de bâtir une culture mondiale de paix qui fera en sorte que notre monde soit meilleur et que les générations futures aient un avenir meilleur.

M. Musayev (Azerbaïdjan) (parle en anglais): Les efforts consentis par la communauté internationale pour promouvoir une culture de paix ont bénéficié de la forte impulsion générée par les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, qui ont proclamé des principes et engagements fondamentaux et défini un ensemble de mesures aux niveaux national, régional et mondial.

L'Azerbaïdjan appuie les projets de résolution A/73/L.43, A/73/L.48, A/73/L.52 et A/73/L.55, et ne doute pas qu'ils seront adoptés par consensus. Nous remercions les délégations du Bangladesh, de la République bolivarienne du Venezuela, de l'Ouzbékistan, du Pakistan et des Philippines pour leurs précieux efforts et leur rôle prépondérant dans la facilitation des négociations sur les projets de résolution et pour leur ferme volonté de promouvoir le dialogue entre les religions et les cultures.

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 prend acte de la diversité naturelle et culturelle du monde et reconnaît que toutes les cultures et civilisations peuvent contribuer au développement durable et en sont les principaux moteurs. La promotion d'une culture de paix joue également un rôle important dans le règlement des conflits. L'Azerbaïdjan appuie pleinement les efforts déployés par le Secrétaire général pour prévenir les conflits, réagir avec rapidité et efficacité aux situations de crise, accompagner les États Membres dans leurs efforts pour maintenir la paix et bâtir des sociétés résilientes et prospères et rendre l'ONU plus cohérente, intégrée, efficace et efficiente.

Nous prenons acte du rôle prépondérant joué par l'UNESCO et du travail accompli par l'Alliance des civilisations des Nations Unies pour promouvoir le dialogue entre les cultures, et nous saluons la coopération dans ce domaine entre l'ONU et les organisations régionales et autres. L'Azerbaïdjan attache une importance primordiale à la promotion du dialogue entre les religions et les cultures aux niveaux national et international. Ces dernières années, mon pays a accueilli plusieurs manifestations internationales axées sur les résultats et a présenté des initiatives importantes destinées à favoriser le dialogue et la compréhension mutuelle.

15/26 15/26

Parmi ces initiatives figure le Processus de Bakou, mis en œuvre avec succès sous la direction de l'Azerbaïdjan, qui offre un cadre très large pour l'échange de connaissances sur le dialogue interreligieux et interculturel. Dans son rapport consacré à cette question, présenté à l'Assemblée générale à sa soixante-douzième session (A/72/488), le Secrétaire général soulignait de manière explicite le rôle important du Processus de Bakou dans la promotion du dialogue entre les cultures. Le sixième Forum international humanitaire de haut niveau de Bakou s'est tenu plus tôt cette année à Bakou, alors que le Processus de Bakou fête cette année son dixième anniversaire, avec la participation de gouvernements, d'organisations internationales, d'universitaires, de jeunes et de la société civile.

Le Forum mondial sur le dialogue entre les cultures, organisé tous les deux ans par l'Azerbaïdjan en coopération avec plusieurs organisations internationales, fait partie intégrante du Processus de Bakou. Nous nous félicitons de la référence faite au Forum mondial en tant que plate-forme mondiale essentielle pour la promotion du dialogue entre les cultures, dans la résolution 72/136, intitulée « Promotion du dialogue, de l'entente et de la coopération entre les religions et les cultures au service de la paix », et dans le projet de résolution A/73/L.55, qui doit être adopté dans le courant de la journée.

Dans le rapport du Secrétaire général sur la promotion d'une culture de paix, du dialogue, de l'entente et de la coopération entre les religions et les cultures au service de la paix (A/73/391), présenté à l'Assemblée générale à sa soixante-treizième session, il est également fait référence à la contribution du Gouvernement azerbaïdjanais au lancement par l'UNESCO d'une plateforme internationale en ligne destinée à faciliter le travail en réseau des différents acteurs œuvrant dans le domaine du dialogue interculturel.

L'appui constant de l'ONU et de la communauté internationale tout entière aux initiatives réussies en matière de dialogue interculturel, de culture de paix et de multiculturalisme est essentiel pour favoriser l'avènement de sociétés ouvertes à tous et pacifiques, vaincre les stéréotypes et les idées fausses et mettre en place des cadres et des politiques de développement. La République d'Azerbaïdjan souhaite poursuivre ses efforts afin de promouvoir la compréhension mutuelle, le respect de la diversité et une coopération renforcée à cette fin.

M. Arrocha Ruíz (Panama) (parle en espagnol): Ma délégation souhaite faire une déclaration d'ordre général sur le point 15 de l'ordre du jour, intitulé « Culture de paix ». À ce propos, je tiens tout d'abord à saluer le rapport du Secrétaire général (A/73/371), intitulé « Promotion d'une culture de paix, du dialogue, de l'entente et de la coopération entre les religions et les cultures au service de la paix ».

Alors que se poursuit la Décennie internationale du rapprochement des cultures (2013-2022), sous la direction de l'UNESCO, il convient que nous nous interrogions sur la situation mondiale actuelle. Bien que l'Organisation ait favorisé l'adoption d'une série de mesures visant à promouvoir une culture de paix, la réalité complexe des conflits dans différentes parties du monde qui menacent la paix et la sécurité internationales souligne la nécessité d'adopter une démarche radicalement différente. Aussi, alors que nous célébrons le vingtième anniversaire de l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action sur la culture de la paix, la communauté internationale doit renouveler, par des mesures concrètes, l'engagement mondial que nous avons pris dès 1999, d'enraciner durablement une culture de paix reposant sur un ensemble de valeurs, d'attitudes, de traditions, de comportements et de modes de vie fondés, notamment, sur le respect, la non-violence, la promotion des droits de l'homme, le règlement des conflits par des moyens pacifiques, la protection de l'environnement, le développement, la parité entre les sexes et la liberté d'expression et d'information.

Comme nous l'avons déjà indiqué, la culture de paix est la substance même de l'Organisation, car elle s'inspire des trois piliers qui guident l'action de l'ONU: développement durable, paix et sécurité et droits de l'homme. Les efforts collectifs de consolidation de la paix, dans le cadre d'une approche préventive, nous paraissent donc essentiels pour encourager la participation de toutes les parties prenantes à la vie de notre société et favoriser le multilatéralisme qui revêt la plus grande importance.

Les menaces qui pèsent aujourd'hui sur la paix ne sont pas minimes. Aujourd'hui, le monde est également confronté aux changements climatiques, aux migrations et au terrorisme, tous phénomènes inquiétants pour la communauté internationale car ils mettent en danger la vie des populations. Voilà pourquoi s'attaquer aux causes des conflits et mettre en pratique les principes de non-violence constituent des objectifs qui revêtent de plus en plus d'importance dans le contexte actuel.

Le Panama se félicite des projets de résolution (A/73/L.43, A/73/L.48, A/73/L.52 et A/73/L.55) qui seront adoptés aujourd'hui dans le cadre du débat sur le point de l'ordre du jour, « Culture de paix ». Ils visent en effet pour l'essentiel à promouvoir la connaissance et le respect de la diversité culturelle sous toutes ses formes – tolérance, solidarité, égalité et non-discrimination. À cet égard, et conformément à la démarche adoptée par le Secrétaire général et exposée dans son rapport, mon pays prend acte du rôle que les femmes et les jeunes peuvent jouer dans les négociations de paix, la prévention des conflits et, plus encore, dans la consolidation des activités d'après conflit.

Pays multiethnique et multiculturel, le Panama a exprimé son respect indéfectible pour la diversité culturelle et religieuse, ainsi que pour le dialogue entre les religions et les cultures, et c'est pourquoi nous sommes flattés d'accueillir en janvier prochain la Journée mondiale de la jeunesse à laquelle participera le pape François. Le Panama accueillera à cette occasion des jeunes du monde entier autour de l'objectif commun et supérieur de la culture de paix, surmontant ainsi les barrières religieuses et culturelles.

Je souhaite, pour terminer, réaffirmer l'attachement du Panama au respect des droits de l'homme, de la sécurité et de la liberté individuelles, à la promotion de la prévention des conflits, de la paix et de la sécurité et à la participation au dialogue et à la recherche du consensus, véritables moteurs de la promotion d'une culture de tolérance et de paix.

M. Mamdouhi (République islamique d'Iran) (parle en anglais): Qu'il me soit permis tout d'abord de féliciter la Présidente et ses prédécesseurs qui s'acquittent avec efficacité du mandat important qui leur ont été confié par les résolutions de l'Assemblée générale, à savoir assurer le suivi de l'instauration d'une culture de paix, promouvoir le multilatéralisme et contribuer à l'instauration d'un monde uni contre la violence et l'extrémisme violent.

Il ne fait aucun doute que la tenue d'une telle réunion nous offre une occasion exceptionnelle d'examiner les problèmes urgents et de mettre en lumière les tendances émergentes ayant une incidence sur la mise en œuvre d'une culture de paix, de permettre aux parties prenantes d'échanger leurs points de vue sur la manière de promouvoir et de favoriser davantage la paix grâce au multilatéralisme et d'apporter des solutions efficaces aux problèmes existants dans ce domaine.

Nous nous associons à la déclaration prononcée au nom du Mouvement des pays non alignés, en particulier à la proposition du Mouvement de déclarer une journée internationale du multilatéralisme et de la diplomatie au service de la paix.

J'aimerais revenir brièvement sur plusieurs questions d'une importance particulière.

Nous sommes témoins des défis immenses qui pèsent sur le monde actuel en matière de paix et de sécurité. Les menaces et les défis présents, nouveaux et émergents aux niveaux international et régional font obstacle aux efforts déployés par les États pour promouvoir la paix et la sécurité. L'une de ces menaces majeures est sans aucun doute le recours de plus en plus fréquent à l'unilatéralisme.

Aujourd'hui, comme le Secrétaire général l'a souligné à juste titre, l'ordre mondial est de plus en plus chaotique, les principes démocratiques sont bafoués, la primauté du droit est sapée et le multilatéralisme est menacé, alors que nous en avons tant besoin. Les mesures imposées de façon unilatérale, le recours à la menace ou à l'emploi de la force et aux sanctions coercitives unilatérales comme moyens d'atteindre des objectifs de politique nationale sont dus l'absence manifeste d'un système multilatéral et d'un ordre mondial juste.

En outre, le lancement d'opérations militaires unilatérales, en méconnaissance de la réalité historique sur le terrain, et la menace croissante du terrorisme et de l'extrémisme violent, qui constituent les causes mêmes de toute crise au Moyen-Orient, sont la conséquence de l'unilatéralisme. On ne peut ignorer que le fait de se retirer d'organisations internationales, en particulier de l'UNESCO et du Conseil des droits de l'homme, ainsi que d'accords internationaux, tels que l'Accord de Paris et l'accord nucléaire iranien, sont des exemples parmi d'autres caractéristiques d'une politique égocentrique découlant de l'unilatéralisme.

Il n'est plus acceptable que l'on menace la souveraineté, l'indépendance et la liberté des États en matière de commerce et d'investissement et qu'on les empêche d'exercer leur droit de décider par eux-mêmes de leur propre système politique, économique et social. La politique « du moi d'abord » peut fonctionner pendant un temps, mais elle est, au bout du compte, vouée à l'échec. Nous devons traiter directement les causes mêmes des défis à la paix. Il faut pour cela adopter une démarche démocratique et équilibrée.

18-43388 17/26

Pour répondre avec efficacité aux graves défis actuels au niveau mondial, le multilatéralisme ne constitue pas seulement une option, il s'agit de la seule option et, bien sûr, d'une option viable et réaliste. C'est le seul moyen réaliste et pratique de relever collectivement les défis mondiaux et de poursuivre ensemble des objectifs communs internationaux. La raison en est simple : certains défis et menaces transnationaux, tels que le terrorisme, ne connaissent pas de frontières. Il n'est donc pas possible pour un pays seul, ou même pour quelques pays ensemble, aussi puissants soient-ils, de s'y attaquer.

Nous devons défendre un multilatéralisme véritable, efficace et fort. Nous devons veiller à ce qu'il repose sur l'inclusion plutôt que l'exclusion, la coopération plutôt que l'affrontement, l'égalité plutôt que l'inégalité, la primauté du droit plutôt que la primauté du pouvoir. Nous devons régler les différends de manière pacifique et juste, et non par la violence et l'injustice. Nous devons également contribuer au bien commun de tous les États, et non à la réalisation des objectifs d'un seul État ou groupe d'États. Nous ne devons pas non plus oublier que, pour promouvoir le multilatéralisme, nous devons nous appuyer sur les étapes importantes que nous avons franchies et éviter que nos erreurs et tragédies désastreuses du passé ne se répètent.

Nous ne devons pas permettre que des politiques unilatérales et égocentriques soient menées au prix d'un affaiblissement du multilatéralisme. Nous ne pouvons et ne devons pas permettre que cette tendance particulièrement inquiétante se perpétue, si nous voulons que notre monde soit régi par le droit et non par la primauté du pouvoir, et si nous voulons rester de véritables Nations Unies - unies pour la paix et préserver les générations futures du fléau de la guerre. C'est pourquoi nous devons relever les défis chroniques et émergents du multilatéralisme de manière globale et sérieuse et bâtir un système multilatéral réformé, solide, efficace et revigoré, reposant sur la primauté du droit, la justice, l'égalité et la responsabilité.

En tant qu'organisation internationale la plus représentative, l'Organisation des Nations Unies est la meilleure expression du multilatéralisme. Nos initiatives en faveur d'un système multilatéral renforcé doivent donc trouver leur origine dans l'Organisation. C'est ainsi que nous pouvons faire de l'ONU une organisation pour tous, pour reprendre le thème de la soixantetreizième session de l'Assemblée générale, au cours de laquelle de nombreux dirigeants mondiaux ont appelé

à soutenir le multilatéralisme et à renforcer le rôle de l'ONU.

C'est ce dont nous avons besoin aujourd'hui dans notre village planétaire fortement interconnecté et interdépendant, qui connaît des défis d'une nature, d'une gravité, d'une complexité et d'une ampleur sans précédent. Aussi devons-nous agir avec détermination et responsabilité. Il en va de notre responsabilité commune.

Enfin, je saisis cette occasion pour souligner que la République islamique d'Iran, qui est à l'origine de l'idée d'un monde sans violence ni extrémisme, est prête à coopérer de manière responsable afin d'assumer ce devoir. Nous sommes tout à fait disposés à jouer un rôle actif dans la promotion du multilatéralisme, cadre idoine pour mettre en place des méthodes durables permettant de régler les problèmes existants.

M^{me} **Lahmiri** (Maroc): Ma délégation se réjouit de participer au débat sur le thème de la culture de paix, valeur universelle à laquelle mon pays souscrit pleinement et apporte tout son engagement et son soutien. Nous prenons note avec satisfaction du rapport annuel du Secrétaire général (A/73/391) sur cette question et remercions les différents facilitateurs des projets de résolution que nous allons adopter ce matin sur ce point.

Nous vivons dans un monde en constante mutation, d'où la nécessité impérieuse de s'y adapter par des réponses adéquates et communes. La montée des conflits idéologiques, de l'intolérance, du repli identitaire, de la violence et de l'extrémisme doit nous interpeller et nous pousser à adopter des actions collectives, efficaces et solidaires. Le Maroc, dont la diversité est consacrée comme une source d'affluence, est déterminé à mettre en place des moyens innovants pour garantir le respect et le pluralisme culturel et cultuel. C'est dans ce sens que le Maroc a entrepris des actions tangibles aussi bien sur le plan national, régional qu'international. On citera, à titre d'exemple, au niveau national, la réforme du champ religieux, la mise à niveau de l'enseignement religieux, ou encore la révision du contenu religieux des manuels scolaires.

Nous sommes convaincus que l'éducation est l'outil fondamental pour faire en sorte que la culture de paix grandisse dans l'esprit des hommes et des femmes. La formation religieuse éclairée et modérée, reposant sur les valeurs de la tolérance, est celle que nous prônons. En effet, afin de barrer la route au radicalisme, mon pays dispense une formation qui véhicule un discours prêchant la paix. Dans ce cadre, le Maroc forme

des imams, des murshidins et des murshidats, qui sont appelés à exercer leurs fonctions aussi bien au Maroc qu'au-delà, à l'instar de l'Afrique et de l'Europe. Cet engagement s'est matérialisé par la création en 2015 de l'Institut Mohammed VI de formation des imams, prédicateurs et prédicatrices. Il convient de relever que l'engagement des jeunes et des femmes est primordial dans la lutte contre la radicalisation, la violence et l'extrémisme, ainsi que pour la promotion de la tolérance et du respect de l'autre.

Le deuxième élément sur lequel nous souhaitons mettre l'accent est celui du dialogue. Il peut être local, national, régional ou global. La culture du dialogue est essentielle à la coexistence et vice versa. Nous saluons les efforts inlassables menés par les différents acteurs concernés, notamment ceux de l'UNESCO et de l'Alliance des civilisations.

Le Maroc se réjouit d'avoir accueilli la deuxième édition de la Conférence internationale sur le dialogue des cultures et des religions, organisée du 10 au 12 septembre à Fès, sur le thème « Altérité en question », qui a été l'occasion de faire le bilan de l'action menée pour la mise en œuvre de l'appel de Fès, qui a souligné l'urgence de faire émerger de nouvelles formes d'interaction et d'entente entre les civilisations. Dans un message adressé à cette conférence, S. M. le Roi Mohammed VI a appelé à la mise en place d'un nouvel ordre de paix mondial structuré autour des principes de coexistence, d'acceptation, de pluralité et d'altérité. Au lendemain de l'adoption historique du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, à Marrakech, il nous paraît tout aussi opportun de souligner le nexus entre les valeurs de paix, de tolérance et de coexistence et la question migratoire. Sur cette question, le Royaume du Maroc adopte une approche proactive, et surtout humaniste, qui repose sur le plein respect des droits des migrants.

Avant de conclure, nous réitérons que la communauté internationale doit redoubler d'efforts et continuer d'œuvrer à la préservation des espaces de paix et de prospérité et veiller à établir des relations de bon voisinage et de confiance.

Enfin, le 13 septembre 2019, nous célébrerons le vingtième anniversaire de l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action en faveur d'une culture de paix, et nous espérons que cette occasion nous permettra d'avoir une discussion franche, de présenter nos engagements tangibles et de réfléchir ensemble et de manière constructive à la manière dont nous pouvons

aller de l'avant pour promouvoir la paix, le dialogue et le respect mutuel.

Le Président par intérim (parle en anglais): Nous allons maintenant examiner les projets de résolution A/73/L.43, A/73/L.48, A/73/L.52 et A/73/L.55. Avant de donner la parole pour les explications de vote avant le vote, je rappelle aux délégations que les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Bagwell (États-Unis d'Amérique) (parle en anglais): En tant que nation multiethnique, multiculturelle et multiconfessionnelle, les États-Unis reconnaissent l'importance du dialogue, de l'entente et de la coopération entre des personnes d'origines religieuses et culturelles différentes. Les États-Unis sont fermement convaincus de la valeur des programmes, notamment ceux du système des Nations Unies, qui encouragent une culture de paix et favorisent la justice, la démocratie, les droits de l'homme et les libertés fondamentales.

Nous saluons les initiatives à venir, notamment la tenue prochaine d'un forum de haut niveau, qui s'attaquent de manière concrète aux causes mêmes des conflits en encourageant les actions menées pour lutter contre le terrorisme, rejeter la violence et mettre en valeur la contribution positive des jeunes. Nous nous félicitons également de la mise à jour des projets de résolution afin qu'ils reflètent l'importance que revêt la prévention de l'extrémisme violent pour une culture de paix. Le plan d'action du Secrétaire général visant à prévenir l'extrémisme violent énonce des recommandations clefs en vue d'une action préventive concertée de la communauté internationale face aux conditions sousjacentes qui poussent les individus à se radicaliser et à devenir violents. Les jeunes jouent un rôle important dans les efforts visant à prévenir l'extrémisme violent, ainsi que dans la promotion de la paix et de la sécurité. Nous saluons les initiatives destinées à renforcer la participation des jeunes à la prévention de l'extrémisme violent et à la promotion d'une culture de paix.

Toutefois, en ce qui concerne la Journée internationale du multilatéralisme et de la diplomatie au service de la paix, nous avons fait part à maintes reprises de notre crainte qu'une profusion de journées internationales ne diminue la valeur que représente le fait de rappeler ou de commémorer des événements internationaux légitimes ou des questions urgentes de portée internationale. Nous ne pensons pas qu'une telle journée internationale puisse avoir une incidence réelle sur la réalisation des objectifs multilatéraux ou sur la cause

18-43388 19/26

de la paix et de la sécurité. Le fait que le projet de résolution A/73/L.48 soit proposé par le Venezuela, un pays dirigé par un régime brutal qui fait fi de ses obligations et engagements internationaux en matière de droits de l'homme, est un paradoxe qui n'échappe certainement à personne. Pour ces raisons, nous appelons à voter, mais nous émettrons un vote négatif sur le projet de résolution intitulé « Journée internationale du multilatéralisme et de la diplomatie au service de la paix » .

Les États-Unis ont toujours vivement soutenu des institutions multilatérales efficaces. Toutefois, de nombreuses organisations et accords multilatéraux ne parviennent pas à répondre efficacement aux souhaits des États Membres pour lesquels ils ont été créés, et le multilatéralisme ne doit pas être considéré comme une fin en soi.

Comme l'a récemment souligné le Secrétaire d'État, M. Pompeo, à Bruxelles, nous appuyons les institutions qui nous semblent pouvoir être améliorées et qui œuvrent dans l'intérêt des Américains et dans celui de tous les États Membres, au service de nos valeurs communes. Nous continuerons de travailler avec nos amis et alliés à la réalisation de la promesse d'institutions multilatérales efficaces au service de nos citoyens et de nos valeurs. Dans un discours devant l'Assemblée générale en 1948, George Marshall déclarait ceci :

« Les organisations internationales ne peuvent se substituer à l'effort national et personnel, ni à l'imagination locale et individuelle. L'action internationale ne peut remplacer les initiatives locales ».

M. Grigoryan (Arménie) (parle en anglais): Je souhaite présenter la position de la délégation arménienne sur le projet de résolution A/73/L.55, intitulé « Promotion du dialogue, de l'entente et de la coopération entre les religions et les cultures au service de la paix ». Tout d'abord, ma délégation tient à remercier les facilitateurs de leurs efforts, qui ont permis d'aboutir à un projet de résolution, ainsi que de leur démarche constructive tenant compte de certaines des propositions avancées par l'Arménie au cours des négociations.

Fervents défenseurs de la promotion constante du dialogue entre les religions et les cultures, nous souscrivons aux objectifs du projet de résolution. Notre objection concernant le vingt-cinquième alinéa du préambule du projet de résolution, qui fait référence à une manifestation appelée Forum mondial sur le dialogue interculturel en tant que plateforme mondiale essentielle pour

la promotion du dialogue interculturel, repose sur le fait qu'un État Membre en particulier a pour coutume de détourner à son profit différentes réunions internationales, notamment celles organisées dans son pays, dénaturant ainsi les principes du droit international et les éléments fondamentaux du règlement pacifique des conflits et propageant un discours de haine au niveau national.

À cet égard, nous regrettons que la manifestation dont il est fait mention au vingt-cinquième alinéa du préambule du projet de résolution, qui vise à promouvoir le multilatéralisme et le dialogue interculturel, ait été utilisée à mauvais escient par le pays hôte pour manipuler une réunion internationale et en faire un instrument de propagande. Nous sommes fermement convaincus que lorsqu'on organise des manifestations internationales sur le multilatéralisme, le dialogue interculturel et la promotion de la paix, il faut tenir dûment compte aussi du bilan du pays hôte en matière de respect des droits de l'homme et du droit international humanitaire, ainsi que la sauvegarde du patrimoine culturel d'importance historique et religieuse.

Le Président par intérim (parle en anglais) : Nous avons entendu le dernier orateur au titre des explications de position avant l'adoption du projet de résolution.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/73/L.43, intitulé « Suite donnée à la Déclaration et au Programme d'action en faveur d'une culture de paix ».

Je donne la parole au représentant du Secrétariat.

M. Nakano (parle en anglais) (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (parle en anglais): Je voudrais indiquer que, depuis le dépôt du projet de résolution A/71/L.43, outre les délégations énumérées dans le document, les pays suivants s'en sont portés coauteurs : Albanie, Algérie, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Azerbaïdjan, Bélarus, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burundi, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fidji, Gambie, Grèce, Guinée, Guinée équatoriale, Hongrie, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iraq, Irlande, Italie, Japon, Kazakhstan, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libye, Lituanie, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Malte, Maroc, Mexique, Mongolie, Monténégro,

Niger, Norvège, Oman, Ouzbékistan, Pakistan, Palaos, Panama, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, République centrafricaine, République de Corée, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Toméet-Principe, Sénégal, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suriname, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Togo, Tunisie, Turkménistan, Tuvalu, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du) et Viet Nam.

Le Président par intérim (parle en anglais) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite adopter le projet de résolution A/73/L.43?

Le projet de résolution A/73/L.43 est adopté (résolution 73/126).

Le Président par intérim (parle en anglais) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/73/L.48, intitulé « Journée internationale du multilatéralisme et de la diplomatie au service de la paix ».

Je donne la parole au représentant du Secrétariat.

M. Nakano (parle en anglais): (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (parle en anglais): Je voudrais indiquer que, depuis le dépôt du projet de résolution A/73/L.48, outre les délégations énumérées dans le document, les pays suivants s'en sont portés coauteurs: Canada, Chine, El Salvador, Fédération de Russie, Norvège, Palaos.

Le Président par intérim (parle en anglais) : Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour:

Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Croatie, Cuba, Danemark, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Guinée, Guinée équatoriale, Guyana, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'),

Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lettonie, Liban, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mexique, Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Népal, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouzbékistan, Pakistan, Palaos, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République démocratique populaire lao, République de Moldova, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sainte-Lucie, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Soudan du Sud, Sri Lanka, Suède, Suriname, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Turquie, Tuvalu, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre:

États-Unis d'Amérique, Israël

Par 144 voix contre 2, le projet de résolution A/73/L.48 est adopté (résolution 73/127).

[La délégation du Nicaragua a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle entendait voter pour.]

Le Président par intérim (parle en anglais) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/73/L.52, intitulé « Éducation et tolérance religieuse ».

Je donne maintenant la parole au représentant du Secrétariat.

M. Nakano (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (parle en anglais): J'informe les délégations que depuis le dépôt du projet de résolution, outre ceux énumérés dans le document publié sous la cote A/73/L.52, les pays suivants s'en sont portés coauteurs: Algérie, Arabie saoudite, Bahreïn, Bangladesh, Bélarus, Bénin, Cambodge, Cameroun, Canada, Djibouti, Égypte, Émirats arabes unis, Fédération de Russie, Ghana, Îles Marshall, Iraq, Japon, Liban, Libye, Maroc, Myanmar, Niger, Oman, Ouganda, Pakistan, Philippines, Qatar, République de

18-43388 **21/26**

Corée, Sao Tomé-et-Principe, Singapour, Soudan, Sri Lanka, Suriname, Tchad, Thaïlande, Togo, Tunisie, Turkménistan et Turquie.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite adopter le projet de résolution A/73/L.52?

Le projet de résolution A/73/L.52 est adopté (résolution 73/128).

Le Président par intérim (parle en anglais) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/73/L.55, intitulé « Promotion du dialogue, de l'entente et de la coopération entre les religions et les cultures au service de la paix ».

Je donne maintenant la parole au représentant du Secrétariat.

M. Nakano (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (parle en anglais): J'informe les délégations que depuis le dépôt du projet de résolution, outre ceux énumérés dans le document publié sous la cote A/73/L.55, les pays suivants s'en sont portés coauteurs: Autriche, Bangladesh, Bénin, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Djibouti, Équateur, Érythrée, Guatemala, Guinée, Hongrie, Indonésie, Italie, Japon, Kirghizistan, Malaisie, Maroc, Myanmar, Niger, Oman, Ouzbékistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pérou, Pologne, Samoa, Singapour, Slovénie, Soudan, Suriname, Tchad, Timor-Leste, Togo, Turquie et Venezuela (République bolivarienne du).

Le Président par intérim (parle en anglais) : Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite adopter le projet de résolution A/73/L.55?

Le projet de résolution A/73/L.55 est adopté (résolution 73/129).

Le Président par intérim (parle en anglais): Avant de donner la parole aux délégations qui souhaitent faire une déclaration au titre des explications de vote ou de position sur les résolutions qui viennent d'être adoptées, je rappelle aux délégations que les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Charwath (Autriche) (parle en anglais): J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne et de ses États membres. L'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro et l'Albanie, pays candidats; la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel;

ainsi que la République de Moldova, se rallient à la présente déclaration.

Premièrement, je voudrais expliquer notre vote sur la résolution 73/127, sur la Journée internationale du multilatéralisme et de la diplomatie au service de la paix. Au moment où l'ordre international fondé sur des règles est de plus en plus contesté, nous accordons une grande importance à la réaffirmation de notre appui collectif au multilatéralisme, en faisant fond sur le ferme appel lancé en septembre par nos dirigeants, lors du débat général, en faveur de la promotion du système multilatéral.

L'attachement de l'Europe au multilatéralisme, avec l'Organisation des Nations Unies en son centre, découle de nos valeurs et de nos convictions, mais c'est aussi un acte de réalisme. Les menaces complexes actuelles nécessitent des réponses complexes et bien articulées. Ce n'est qu'en agissant ensemble que nous pouvons obtenir des résultats véritables et garantir le développement durable, la paix et la sécurité, et la promotion et la protection universelles des droits de l'homme. Ce n'est qu'en agissant ensemble que nous pouvons réaliser l'éducation pour tous et l'égalité femmes-hommes et honorer notre engagement de ne laisser personne de côté.

L'Union européenne est un ardent partisan du dialogue et de la coopération. C'est pourquoi nous continuerons de défendre la diplomatie multilatérale et ses réalisations, de l'accord nucléaire avec l'Iran à l'Accord de Paris sur les changements climatiques, et de soutenir le travail essentiel de tous les programmes et organismes des Nations Unies. Nous saluons les efforts déployés par les facilitateurs pour essayer de prendre en compte les préoccupations exprimées par l'Union européenne pendant les négociations sur le projet de résolution, au cours desquelles elle a indiqué que, en tant que principe général, elle n'était pas favorable à la multiplication des journées internationales. Nos engagements et notre action sont la façon la plus efficace de promouvoir le multilatéralisme.

En outre, nous continuons de penser que le fait de mettre en avant un seul groupe international dans une résolution va à l'encontre du principe du multilatéralisme. Nous signalons que la déclaration politique du Mouvement des pays non alignés, mentionnée dans la résolution, contient également des éléments qui ne sont pas propices au multilatéralisme. Toutefois, dans l'esprit de dialogue et de coopération que nous venons d'évoquer, et prenant en compte le thème général de la résolution, nous avons décidé de voter pour. Nous restons

prêts à œuvrer de façon constructive avec tous les partenaires afin de poursuivre une démarche consensuelle à l'appui du multilatéralisme.

Je voudrais maintenant passer à la résolution 73/128, sur l'éducation et la tolérance religieuse. L'Union européenne a été fondée sur les valeurs de non-discrimination, de tolérance et de respect des droits de l'homme, y compris la liberté d'expression et la liberté de pensée, de conscience et de religion ou de conviction. En outre, la promotion et la protection de la liberté de religion ou de conviction en tant que droit de l'homme universel et l'élimination de la discrimination fondée sur la religion ou la conviction figurent parmi les principales priorités de la politique de l'Union européenne en matière de droits de l'homme. Pour ces raisons, l'Union européenne est depuis quelques années le principal coauteur de la résolution annuelle sur la liberté de religion ou de conviction.

L'Union européenne a toujours été consciente de la grande importance et du rôle essentiel de l'éducation dans la promotion de la compréhension mutuelle, de la tolérance, de la non-discrimination et du respect s'agissant de toutes les questions liées à la liberté de religion ou de conviction, comme cela est souligné tant dans le projet de résolution de cette année, sur la liberté de religion ou de conviction (A/73/589/Add.2), que dans les Orientations de l'Union européenne relatives à la promotion et à la protection de la liberté de religion ou de conviction.

À cet égard, nous notons avec satisfaction que la résolution 73/128 met l'accent sur l'éducation en tant qu'instrument de promotion de la tolérance religieuse et nous continuons d'appuyer les efforts déployés par les États pour encourager l'ensemble de la société à acquérir une meilleure connaissance de la diversité des religions et croyances et de l'histoire, des traditions, des langues et de la culture des différentes minorités religieuses relevant de leur juridiction. Nous nous félicitons également du processus de négociation qui a été marqué par l'esprit d'ouverture et de coopération, dont nous pensons qu'il se reflète positivement dans la résolution 73/128, et nous voudrions remercier la délégation ouzbèke de son approche ouverte et constructive. Toutefois, en général, l'Union européenne n'est pas favorable à la prolifération de résolutions et ne s'est donc pas portée coauteur de cette résolution, dont le thème est déjà traité en détail dans d'autres résolutions. Néanmoins, nous demeurons fermement engagés à promouvoir les efforts visant à lutter contre l'intolérance religieuse et pour cette raison, les États membres de l'Union européenne se sont associés au consensus sur la résolution 73/128.

M. Bagwell (États-Unis d'Amérique) (parle en anglais): En ce qui concerne l'adoption de la résolution 73/129, sur la promotion du dialogue, de l'entente et de la coopération entre les religions et les cultures au service de la paix et de la résolution 73/128, sur l'éducation et la tolérance religieuse, les États-Unis appuient fermement les efforts visant à promouvoir le dialogue et la coopération entre les religions et les cultures. Toutefois, même si nous nous sommes associés au consensus sur ces résolutions, nous voudrions saisir cette occasion pour apporter des éclaircissements sur certains points importants.

Les États-Unis appuient fermement la liberté d'expression et la liberté de religion ou de conviction. Nous nous opposons à toute tentative visant à limiter indûment l'exercice de ces libertés fondamentales et par conséquent, nous nous dissocions du nouveau texte négocié relativement aux résolutions de cette année, qui semble indiquer que la protection de la liberté d'expression est en contradiction avec la protection de la liberté de religion ou de conviction. Nous sommes fermement convaincus que la protection de la liberté de religion et de la liberté d'expression favorise le respect mutuel et le pluralisme et est essentielle à la dignité humaine et à une société civile robuste. Nous sommes fermement convaincus que tous les individus doivent être libres de choisir et de pratiquer leur foi, sur la base de la persuasion de l'esprit et du cœur. La liberté de religion joue un rôle important au sein de la société et est essentielle pour l'édification de sociétés tolérantes et respectueuses au sein desquelles les stéréotypes négatifs ont une importance négligeable. Plutôt que de chercher à restreindre la liberté d'expression pour lutter contre l'intolérance, les États-Unis préconisent la mise en place de protections robustes de la liberté d'expression, ainsi que l'application de régimes juridiques appropriés qui traitent des actes discriminatoires et des crimes haineux.

Les États-Unis sont fermement convaincus que nous devons œuvrer de concert à l'édification d'un monde plus sûr et plus pacifique par la promotion de la justice, de la démocratie, des droits de l'homme et des libertés fondamentales. En ce qui concerne les références à la modération, nous craignons que la mise en œuvre de programmes et de politiques axés sur la modération ne donne lieu à des abus. En particulier, nous craignons que ces programmes et politiques ne

18-43388 **23/26**

compromettent l'exercice des libertés d'expression et de pensée, de conscience et de religion ou de conviction.

S'agissant des références au Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans la résolution 73/128, nous avons fait part de nos préoccupations à cet égard dans le cadre d'une explication générale de position devant la Deuxième Commission, le 8 novembre, et d'une explication de position devant l'Assemblée générale (voir A/73/PV.44) concernant la résolution 73/24, intitulée « Le sport, facteur de développement durable », adoptée le 3 décembre au titre du point 12 de l'ordre du jour.

M. Margaryan (Arménie) (parle en anglais): Je voudrais présenter notre position concernant la résolution 73/127, intitulée « Journée internationale du multilatéralisme et de la diplomatie au service de la paix ». L'Arménie tient à réaffirmer son appui et son attachement au multilatéralisme en tant qu'instrument efficace pour faire face aux questions complexes liées aux défis auxquels le monde est confronté aujourd'hui. Nous reconnaissons l'importance du multilatéralisme et de la diplomatie dans la promotion du développement durable, de la paix et de la sécurité et des droits de l'homme. Le rétablissement de l'humanité, le maintien de la paix et le respect de la dignité humaine sont des priorités importantes, qui ne peuvent être réalisées que grâce à des efforts concertés et des mesures coordonnées.

Collectivement, nous devons faire davantage pour contribuer à atténuer la gravité des situations de crise dans le cadre desquelles les droits fondamentaux, notamment le droit à la vie, sont de plus en plus remis en question, ce qui exige de mettre davantage l'accent sur la capacité des institutions multilatérales à mettre en œuvre les mesures qui s'imposent.

La date du 24 avril, proclamée Journée internationale du multilatéralisme et de la diplomatie au service de la paix par le Mouvement des pays non alignés, revêt une importance capitale pour l'Arménie et le peuple arménien, car elle a un sens important et touche des aspects particulièrement sensibles pour tous les Arméniens. Ce jour-là, le peuple arménien et ses amis dans le monde entier rendent hommage à la mémoire des victimes du génocide arménien. Le génocide arménien est un exemple flagrant de l'importance qu'il y a à promouvoir et encourager la prévention et à préserver la foi collective dans les droits fondamentaux ainsi que la dignité et la valeur de la personne humaine. Il nous rappelle que l'impunité donne lieu à de nouveaux crimes. Il montre également ce qui s'est passé il y a 100 ans, lorsque la communauté internationale n'a pas pu intervenir comme il se devait et garantir une protection internationale en raison de l'absence d'institutions multilatérales efficaces.

Aujourd'hui, en tant qu'État, l'Arménie a le devoir d'œuvrer par l'intermédiaire de cadres multilatéraux de coopération pour prévenir de futures atrocités. L'Arménie est résolue à continuer de contribuer aux efforts multilatéraux visant à faire avancer la prévention, notamment la prévention de la discrimination fondée sur l'identité, des atrocités criminelles et du crime de génocide, qui est une fonction importante de l'ONU. L'adoption en 2015 de la résolution 69/323, proclamant le 9 décembre Journée internationale de commémoration des victimes du crime de génocide, d'affirmation de leur dignité et de prévention de ce crime, est une illustration importante d'un multilatéralisme responsable. Cette année marque également le soixante-dixième anniversaire de l'adoption de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide et de la Déclaration universelle des droits de l'homme, qui constitue une nouvelle étape importante pour réaffirmer notre détermination collective à lutter contre l'impunité et à prévenir la répétition des souffrances humaines.

Nous espérons que la proclamation de la Journée internationale du multilatéralisme et de la diplomatie au service de la paix apportera une contribution importante en vue du renforcement de la coopération mondiale au service de la paix, du développement et des droits de l'homme aux niveaux national et mondial.

Le Président par intérim (parle en anglais) : Nous avons entendu le dernier orateur au titre des explications de vote ou de position.

Le représentant de l'Azerbaïdjan a demandé la parole dans l'exercice du droit de réponse. Je rappelle aux membres que les déclarations faites dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Musayev (Azerbaïdjan) (parle en anglais): Il n'y a rien de surprenant concernant les observations inopportunes et dépourvues de pertinence faites par la délégation arménienne à la séance plénière d'aujourd'hui. En réalité, les objectifs d'une culture de paix sont étrangers à l'Arménie. Sinon, elle ne serait pas devenue un État monoethnique du fait de sa politique

systématique d'exclusion, de discrimination et d'incompatibilité fondée sur des bases ethniques et religieuses.

Si l'Arménie entrave les efforts de promotion du dialogue interculturel et interreligieux et conteste les diverses initiatives mondiales entreprises en ce sens, c'est uniquement en raison de ses relations avec l'Azerbaïdjan, démontrant ainsi que les perspectives de sa participation de bonne foi aux efforts en cours pour parvenir au règlement le plus tôt possible du conflit sont illusoires. Les observations faites par le représentant de l'Arménie sur les droits de l'homme et la propagande prétendument haineuse ne résistent pas à la critique. Les organes compétents de l'ONU et d'autres organisations internationales ont à plusieurs reprises exprimé leur grave préoccupation quant à l'esprit d'intolérance qui règne en Arménie. Je suis convaincu que la communauté internationale aimerait davantage entendre la délégation arménienne parler des véritables problèmes auxquels le pays et sa population sont confrontés sur les plans politique, économique, social et humanitaire, plutôt que ses commentaires sur les droits de l'homme dans d'autres pays.

Le Président par intérim (parle en anglais) : L'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 15 de l'ordre du jour.

Point 116 de l'ordre du jour (suite)

Élections aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres élections

a) Élection de membres du Comité du programme et de la coordination

Note du Secrétaire général (A/73/608)

Le Président par intérim (parle en anglais) : Conformément à la décision 42/450 de l'Assemblée générale en date du 17 décembre 1987, les membres du Comité du programme et de la coordination sont désignés par le Conseil économique et social et élus par l'Assemblée générale.

L'Assemblée est saisie du document A/73/608, qui contient la liste des candidatures présentées par le Conseil économique et social pour pourvoir les sièges qui deviendront vacants au Comité, le 31 décembre 2018, à l'expiration du mandat de l'Argentine, de la Fédération de Russie, de la France, du Pérou, de la République-Unie de Tanzanie et du Zimbabwe.

Ces États sont immédiatement rééligibles. Je rappelle aux membres que les États ci-après continueront d'être membres du Comité après le 1^{er} janvier 2019 :

Allemagne, Bangladesh, Bélarus, Botswana, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Cameroun, Chili, Chine, Cuba, Égypte, Érythrée, États-Unis d'Amérique, Haïti, Inde, Iran (République islamique d'), Italie, Japon, Pakistan, Portugal, République de Corée, République de Moldova, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal et Tchad. Ces 26 États ne sont donc pas éligibles à la présente élection.

J'informe maintenant les membres que le Conseil économique et social a présenté la candidature des États suivants : Angola et Éthiopie pour pourvoir les deux sièges qui seront vacants pour les États d'Afrique; la Fédération de Russie pour pourvoir le siège vacant pour les États d'Europe orientale; l'Argentine pour pourvoir l'un des deux sièges vacants pour les États d'Amérique latine et des Caraïbes; et la France pour pourvoir l'un des deux sièges vacants pour les États d'Europe occidentale et autres États.

Conformément à l'article 92 du Règlement intérieur, toutes les élections ont lieu au scrutin secret. Toutefois, je rappelle qu'en vertu du paragraphe 16 de la décision 34/401 de l'Assemblée générale, la pratique consistant à ne pas avoir recours au scrutin secret pour les élections aux organes subsidiaires lorsque le nombre de candidats correspond au nombre de sièges à pourvoir doit devenir la pratique normale à moins qu'une délégation ne demande expressément qu'une élection donnée fasse l'objet d'un vote.

En l'absence d'une telle demande, puis-je considérer que l'Assemblée générale décide de procéder à l'élection sans avoir recours au scrutin secret?

Il en est ainsi décidé.

Le Président par intérim (parle en anglais): Le nombre d'États désignés pour le Groupe des États d'Afrique, le Groupe des États d'Europe orientale, le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes et le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États est égal ou inférieur au nombre des sièges à pourvoir dans chacun de ces groupes.

Puis-je par conséquent considérer que l'Assemblée générale souhaite déclarer les États désignés par le Conseil économique et social, à savoir l'Angola, l'Argentine, l'Éthiopie, la Fédération de Russie et la France, élus membres du Comité du Comité du programme et de la coordination pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2019?

18-43388 **25/26**

Il en est ainsi décidé.

Le Président par intérim (parle en anglais): Je félicite les États qui ont été élus membres du Comité du programme et de la coordination. Je rappelle aux Membres qu'il reste deux sièges à pourvoir pour des mandats prenant effet à la date de l'élection par l'Assemblée générale: un parmi les États d'Europe occidentale et autres États pour un mandat venant à expiration le 31 décembre 2018 et un parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes pour un mandat venant à expiration le 31 décembre 2020.

Je rappelle également aux membres que le Conseil économique et social a décidé de reporter la présentation de la candidature d'un membre à choisir parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes et d'un membre à choisir parmi les États d'Europe occidentale et autres États pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2019 et expirant le 31 décembre 2021, respectivement. L'Assemblée générale sera en mesure de se prononcer sur ces sièges à pourvoir dès que le Conseil économique et social aura présenté les candidatures.

Nous avons ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 116 a) de l'ordre du jour.

Point 117 de l'ordre du jour (suite)

Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations

e) Nomination de membres du Comité des conférences

Note du Secrétaire général (A/73/107)

Le Président par intérim (parle en anglais) : L'Assemblée générale est saisie d'une note du Secrétaire général publiée sous la cote A/73/107. Comme indiqué dans la note du Secrétaire général, les mandats des représentants de l'Allemagne, de l'Équateur, du Ghana, du Guyana, de la Hongrie, de l'Iran (République islamique d') et du Libéria expirant le 31 décembre 2018, la Présidente de l'Assemblée générale sera appelée à nommer sept membres pour pourvoir les sièges devenus vacants. Les membres ainsi désignés siégeront pendant trois ans à compter du 1er janvier 2019. Par conséquent, à l'issue de consultations avec les présidents du Groupe des États d'Afrique, du Groupe des États d'Europe orientale, du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes et du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États, la Présidente de l'Assemblée générale a nommé l'Allemagne, l'Équateur, le Ghana, le Guyana, le Sénégal et l'Ukraine pour une période de trois ans à compter du 1er janvier 2019.

Puis-je considérer que l'Assemblée prend acte de ces nominations?

Il en est ainsi décidé.

Le Président par intérim (parle en anglais) : Je rappelle aux membres qu'il reste un siège à pourvoir parmi les États d'Asie et du Pacifique pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2019. J'invite instamment le Groupe à présenter leur candidat le plus tôt possible.

L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 117 e) de l'ordre du jour.

La séance est levée à 12 h 40.